REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLICATION TRIMESTRIELLE



TOME 1"". - 1938 - N° 4

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Organe de la Société française d'héraldique et de sigillographie

Siège social: 113, rue de Courcelles, PARIS (17°)

La Bibliothèque de la Société est déposée aux Archives nationales,
60, rue des Francs-Bourgeois, (3°)

SOMMAIRE

Jean Tricou. — Une visite héraldique à Saint-Jean de Lyon en 1642. Charles Rochat-Cenise. — Un grand ouvrage de M. J.-Jacques Waltz (Hansi) sur l'Art héraldique en Alsace.

Jacques Meurgey. — Au Danemark.

N. - L'Ex-libris Guichard.

Chronique.

Bibliographie.

Questions et Réponses.

Pour tout ce qui concerne la rédaction de cette revue et l'administration de la Société française d'Héraldique et de Sigillographie, s'adresser à M. Jacques Meurgey, secrétaire, 113, rue de Courcelles, Paris (17°).

Pour les cotisations, s'adresser à M. Jean TRICOU, notaire à Lyon, trésorier, 2, rue d'Oran, Lyon (Rhône), compte de chèques postaux : Lyon, 7897.

Abonnement d'un an (France et Belgique) : 50 francs. Pays étrangers (sauf variation des changes) : 70 francs. Prix de chaque livraison : 15 francs.

Pour les abonnements et la vente au numéro, s'adresser à M. Gaston Saffroy, libraire-éditeur, dépositaire de la *Revue française d'Héraldique*, 4, rue Clément, Paris (6°).

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

UNE VISITE HÉRALDIQUE A SAINT-JEAN DE LYON EN 1642

Le document que nous publions relate l'un des épisodes de l'interminable procès que soutint de la fin du xvie siècle au début du xviiie siècle la bourgeoisie lyonnaise, représentée par ses échevins et ses magistrats, contre les chanoines de la cathédrale 1. Les motifs avoués étaient des questions de préséance. Mais au fond, comme l'a très bien dit l'abbé Sachet, qui a résumé en quelques pages cette procédure d'un siècle et demi 2, il n'y faut voir que la jalousie de ces conseillers de la ville et de la sénéchaussée, de fraîche noblesse, contre le chapitre aristocratique dont l'entrée était rigoureusement fermée à leurs fils. Aussi tous les prétextes leur étaient bons pour essayer de diminuer le noble corps et lui enlever ses anciennes prérogatives.

S'il est un titre dont nos chanoines étaient aussi fiers que jaloux c'est bien celui de comtes de Lyon. Ils en faisaient remonter l'origine à la fameuse Bulle d'Or de 1157. Il est plus exact de dater authentiquement ce droit du non moins célèbre accord de 1173. C'était donc un privilège vénérable. Les chanoines demeurèrent d'ailleurs longtemps sans porter le titre de comtes. Si on le rencontre dès le commencement du XIV^e siècle, l'usage n'en devint fréquent qu'au siècle suivant ³.

Contre cette qualité incontestable de comtes de Lyon, consulat et sénéchaussée s'unirent en d'ardentes, mais inutiles, attaques.

Nous sommes au début de 1642 et le procès est pendant devant le Conseil du Roi. La situation entre le chapitre et ses adversaires en est au point que c'est par exemple au siège de Montbrison que les chanoines, ayant récusé celui de Lyon, portent leurs différends L'intendant de la province, François

- 1. Consulter à ce sujet aux archives du Rhône. Chapitre métropolitain. Abram XVI, nºs 1-26; XVII, nºs 1-5; XVIII; XIX. Inventaire Gouvilliers des actes capitulaires XX, fºs 35-60; 331 à 357 et aux archives de la ville GG 102 à 109. (Chappe XIX, p. 27 et s.). BB 201, 210, 387; AA 52, 85, 120, 121.
- 2. A. Sachet. Le Pardon annuel de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre à Saint-Jean de Lyon, 1914, 1918, II, 323-328, 438-439.
 - 3. J. Beyssac. Les Chanoines de l'Église de Lyon, 1914, p. xx.
 - 4. Arch. Rhône. Chap. métrop. A. C. 87, fo 37 du 29 janvier 1642.

Revue d'Heraldique.

Bochart de Champigny, vient d'être chargé par le Conseil d'enquêter dans cette affaire. Parmi les motifs avancés pour contester aux chanoines leur qualité de comtes, le plus important est que ces derniers ont tout récemment usurpé, en même temps que ce titre, le droit de mettre une couronne sur leurs armoiries.

La couronne comtale est, on le sait, une invention héraldique du xvie siècle. Sur le simple cercle primitif, tel que le montrent les documents français du début de ce siècle ¹, on imagina de poser des perles en nombre variable ², petites et serrées. « L'équivoque des perles de *Contes*, prétend Menestrier, c'est-à-dire de celles qui sont assez grosses pour estre vendues par *compte*, et non pas au poids comme les petites, est cause qu'on en a fait la couronne des *Comtes* ³». Les contemporains surnommaient ce nouvel attribut « bonnet de comte», « bonnet d'union de perles ⁴ ».

A Lyon elle n'apparaît dans les armes de l'archevêque et du chapitre, comtes tous deux, que dans le dernier quart du xvie siècle. Nous allons le voir par les monuments datés de 1578, aujourd'hui disparus, que signale notre enquête, et le titre des Statuts et Ordonnances synodales de l'Église de Lyon, 1577, aux armes de l'archevêque Pierre d'Epinac 5, comme celui du Bréviaire de Lyon 1584, aux armes de ce prélat et du chapitre (fig. 1), sont là pour nous le confirmer. Les chanoines, qui, au début du xvie siècle, timbrent encore leur écu personnel d'un casque 6, ne le surmonteront de la couronne qu'au début du xviie siècle. Qu'il s'agisse de documents subsistants, ou disparus, mais décrits seulement par d'anciens textes, nous n'en connaissons aucun où le chapitre ait usé de la couronne antérieurement aux événements de 1562. Cette date, comme celle de 1789, est, on le sait, une coupure profonde dans son histoire. La destruction presque totale par les protestants

- 1. Par exemple, jeton d'Hector de Rochefort d'Ailly, évêque de Toul 1526, dans Olivier Jetons du Velay, n° 1; vitrail de Brou aux armes de Laurent de Gorrevod, dans Bégule, Les vitraux dans la région lyonnaise, 1911, p. 188, etc., etc.
- 2. Si dès le début du xvii siècle on adopta vite le chiffre de neuf perles, le chapitre de Lyon conserva longtemps encore l'ancien usage du nombre illimité. Pendant tout le xvii siècle et la première moitié du xviii siècle, ses armes officielles montrent la couronne à 10, 13 et le plus souvent 11 perles. On trouve pour la dernière fois, semble-t-il, ce nombre sur le titre de l'Ordo de 1741 dont la vignette est reproduite dans A. Sachet, Pardon II, 439.
 - 3. Menestrier. Origines des Ornements des armoiries, 1680, p. 89.
- 4. Quincarnon. Les Antiquités et la Fondation de la Métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon et de ses chapelles avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservé. Lyon, 1673. Ed. Guigue 1879, p. 95, 97, 113.
- 5. Bibl. de Lyon 355885. Méreaux et jetons armoriés des Églises et du Clergé lyonnais, 1926, p. 67.
 - 6. Le Laboureur. Œuvres éd. Guigue III, p. 291-292.

du mobilier de Saint-Jean et les ruines qu'ils firent subir au cloître, obligèrent les chanoines dès 1564 et jusqu'aux environs de 1630 à entreprendre d'importants travaux de reconstruction. Les armoiries qui servirent dès lors à la décoration portaient presque toutes cette couronne qu'on chercherait vainement sur les monuments antérieurs. Elle est le symbole nouveau et nous dirions aujourd'hui, à la mode, d'un titre authentique et bien plus ancien qu'elle.

Tout cela, les gens de 1642 auraient dû le savoir, semble-t-il, aussi bien et même mieux que nous. Mais comme il s'agissait d'un procès, et que les procureurs avaient la parole, c'est à qui, feignant l'ignorance, ferait preuve de la plus mauvaise foi.



Fig. 1. — Bréviaire de Lyon 1584

L'intendant de Champigny avait donc été commis par arrêt du Conseil du Roi du 28 février 1642 pour dresser la description des armoiries décorant la cathédrale et le cloître, et distinguer l'antiquité de celles qui portaient ou non la couronne litigieuse.

Me Jean Perdrigeon, le procureur de la sénéchaussée, car c'est elle qui dans cette affaire soutenait pour son compte et celui de la ville, la lutte contre le chapitre, avait beau jeu d'affirmer que cet attribut était une nouveauté; et il pouvait facilement triompher en montrant tant de vitraux, de sculptures, et de tombeaux du XIIIe au XVIE siècle où il était absent.

Le procureur du chapitre, Me François Depracieu, aurait pu lui répondre

1. François Depracieu (notre texte orthographie son nom de toutes les façons) procureur ès cours de Lyon, venait d'être commis le 29 janvier 1642 par le chapitre pour exercer l'office de procureur fiscal du Comté vacant par le décès de Pierre Lecourt; ses provisions sont du 5 juillet suivant A. C. 87, for 37, 217.

qu'un ornement héraldique imaginé au xvr° siècle pouvait difficilement orner des monuments du moyen âge, et qu'il était alors possible d'être un comte authentique sans en porter le futur emblème. Mais, par habitude professionnelle, il préférait ergoter, contestant naïvement la date des sculptures, des tombes, des vitraux, prétextant que la couronne y figurait à l'origine et mettant sa disparition sur le compte des Huguenots et de leurs ravages de 1562. Ainsi font les faux-nobles de toujours quand il racontent que les preuves de leur maison ont disparu dans quelque incendie. C'était un piètre moyen de défense pour l'illustre chapitre. Cependant, comme cette question des couronnes n'était que l'un des incidents du débat, et que les comtes avaient des droits incontestables à leur titre, ils obtinrent complet gain de cause par un arrêt du Conseil du 25 septembre 1643 ¹.

Ce ne sont donc pas les affirmations fantaisistes des procureurs affrontés qui font l'intérêt de notre document, mais la description assez minutieuse qu'a dressée l'Intendant des monuments devant lesquels l'ont conduit tour à tour les deux compères. Bien que les chanoines aient songé au début à le récuser ², Champigny semble s'être consciencieusement acquitté de sa mission.

Nous y avons gagné une visite assez précise de Saint-Jean en 1642, un peu spéciale sans doute et moins intéressante que celle que nous laissera trente ans plus tard en 1673 le bon M. de Quincarnon qui, lui, n'avait pas de procès en tête et ne songeait qu'à faire œuvre d'amateur convaincu des antiquités de la Métropole des Gaules 3.

C'est sans doute le caractère procédurier de cette enquête qui l'a fait négliger par l'abbé Sachet, l'historien définitif des transformations et des usages de notre cathédrale du XIVº au XVIIIº siècle. Il y aurait trouvé cependant quelques détails précis pour compléter sa remarquable résurrection de ces lieux 4.

Les inscriptions relevées par l'intendant sont, à part une, celle de la restauration de l'horloge intérieure en 1598, toutes connues, soit qu'elles existent encore, soit que Quincarnon nous les ait conservées. Au contraire,

^{1.} A. C. 88, fo 376 vo à 400. — Abram XVI, no 17.

^{2.} A. C. 87, fos 35 vo, 36 vo du 29 janvier 1642. Lecture de la lettre écrite le 29 janvier 1642 par M. de Rebé, chantre, député à Paris, touchant ce qu'il a fait au Conseil au sujet des récusations proposées contre M. l'Intendant pour l'affaire contre la ville et le siège. On lui écrit le 29 pour le remercier.

^{3.} Sur Quincarnon, cf. la bonne étude de V. de Valous. Notice sur Quincarnon et sa famille, Lyon, 1877.

^{4.} Nous avons déjà utilisé cette enquête dans Méreaux et Jetons 1926 et dans le Supplément 1931 aux Chanoines de Lyon, de J. Beyssac.

plusieurs vitraux de Saint-Jean, Saint-Etienne, Sainte-Croix, quelques motifs de sculptures armoriées, des chapelles, des maisons canoniales, et d'autres édifices de la ville, quelques dates des monuments restaurés après les troubles, ne nous sont révélés que par ce procès-verbal.

Utile aux archéologues lyonnais, il intéressera surtout les héraldistes. Ils pourront évoquer l'armorial de pierre que présentait alors Saint-Jean. La Révolution a détruit en France cette décoration héraldique intérieure des églises, que d'autres pays, comme l'Italie, ont si bien su conserver. Ils verront aussi quelles pouvaient être en 1642, à la veille de l'entrée en lice du P. Menestrier et de ses *Méthodes*, les connaissances en blason, et même en archéologie, d'un intendant de Province, de deux procureurs, et de quelques nobles chanoines.

Nous avons retrouvé deux copies collationnées de cette enquête. L'une est conservée aux Archives du Rhône, fonds du chapitre métropolitain, Abram XIX, 9 (aujourd'hui 10 G 731). Nous l'appellerons A. L'autre aux Archives de la ville, Chappe XIX, p. 30, n° 3 (aujourd'hui GG 104, n° 4). Nous la désignerons sous la lettre B. Toutes deux se complètent. Nous indiquerons seulement les variantes importantes.

Les notes dont nous l'avons éclairées renverront le plus souvent aux excellents travaux de l'abbé Sachet et de M. Jean Beyssac, les regrettés et consciencieux historiens de la cathédrale et de son chapitre. Nous leur avons même emprunté plusieurs de nos illustrations.

Jean Tricou.

* *

L'an mil-six-cents-quarants-deux et le vingt neufiesme 1 jour du présant moys d'april, deux heures de relevée, en nostre hostel en la Ville de Lyon. Pardevant nous François Bochart de Champigny conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, intendant de la justice, pollice et finances en la Ville de Lyon pays de Lyonnois Forests et Beaujolais et commissaire député en cette partye par arrest du Conseil du dernier février dernier, est comparu Me Jean Perdrigeon, procureur es cours de cette ville de Lyon et des sieurs officiers de la seneschaussée et siège présidial de cette ville, lequel nous a dict que par led. arrest du conseil de sad. Majesté du dernier febvrier dernier, contenant prolongation de vériffier leurs faicts en la cause qu'ils y ont pendante allencontre des sieurs de l'Esglise Sainct Jean de Lyon, il leur a esté entr'autres choses permis de faire dresser par nous procès verbal

1. C'est par erreur que B porte: le vingt-deuxième.

des armes anciennes aposées en lad. esglise Sainct Jean de Lyon et autres lieux, par le verbal desquelles armes lesd. officiers entendent de faire voir qu'anciennement leurs armes n'estoient ornées d'aucune couronne comme n'estant que simples chanoines, et que si bien ils ont depuis entrepris d'y faire adjouster la couronne de conte, c'est par une usurpation pour indeubement s'atribuer la qualité de contes de Lyon, de manière que c'est avec raison qu'elle leur a esté contredicte, ce qui a meu led. conseil d'ordonner qu'elle ne pourra nuire ny préjudicier. C'est pourquoy affin de faire veoir audict conseil de la vérité desd. armes sans couronne auparavant lade usurpation, led. Perdrigeon audict nom nous a requis de vouloir nous transporter tant dans lad. esglise de Sainct Jean de Lyon qu'aux cloistres d'icelle et autres endroicts pour nous en estre faicte exhibition et dresser verbal de l'estat ' d'icelles, pour, ce faict et veu audict conseil, estre ordonné ce qu'il apartiendra. Et a cest effect que lesd. sieurs de lad. esglise soient assignés pour y assister au jour et heure qu'il nous plaira de nous y transporter. Et parceque non seulement par la veue desd. armes lad. usurpation de qualité sera cogneue, mais encores par les tiltres et terriers anciens de lad. esglise par lesquels il se verra qu'ils ne prenoient que lad. qualité de chanoines et non de contes, il nous a suplié de vouloir ordonner qu'ils seront tenus d'exhiber leurs anciens terriers et tiltres pour en estre faict extraicts et servir à ses partyes ce que de raison.

Surquoy, nous commissaire susdict avons donné acte audit Perdrigeon aud. nom de sa comparution dire et requisition et ordonné que led. arrest du Conseil du dernier febvrier sera exécuté selon sa forme et teneur, et a cest effect que demain, mercredy trentiesme et dernier jour du présent moys quatre heures de relevée, nous nous transporterons en lad. esglise de Sainct Jean de cette d. ville et autres lieux qui nous seront indicqués par le dict maistre Perdrigeon pour dresser procès verbal de l'estat desd. armes conformèment aud arrest, à laquelle heure led. sieurs de lad esglise de Sainct Jean de Lyon seront assignés à comparoir pardevant nous au devant du grand portail de lad. esglise où nous nous rendrons et à faulte de comparoir a lad. assignation il sera procédé tant en presance que absance sur les fins et conclusions dud. Perdrigeon ainsy qu'il apartiendra par raison et soit signiffié.

Et advenant led. jour de mercredy trentiesme du présant moys et an a lad. heure de quatre heures de relevée, nous commissaire susdit nous estant transporté au devant du grand portail de lad. esglise de Sainct Jean de cette

I. A: dresser procès-verbal.

d. ville seroit à l'instant comparu led. Perdrigeon aud. nom lequel nous a dict et remonstré que suivant nostre ordonnance cy dessus il a faict assigner a comparoir pardevant nous au devant dudict grand portail lesd. sieurs doyen, chanoines et chapitre de lad. esglise et contes de cette d. ville pour veoir procéder à l'exécution dud. arrest du conseil du dernier febvrier, et ce faisant pour voir ordonner que les doyen, chanoines et chapitre de lad. esglise et contes seront tenus d'exhiber leurs anciens terriers et tiltres pour en estre faicts extraicts pour leur servir ce que de raison, nous requérant, attendu la comparution de Me François Depracieu procureur es cours de cette dicte ville et desd. sieurs Doyen, chanoines et chapitre de lad. esglise et conté et qu'il se présente pour iceux, qu'il soit présentement procédé à l'exécution dud. arrest et faict droict sur les fins et conclusions par luy prises ainsy que de raison sans toutesfois que les qualités puissent nuyre ny préjudicier aud. partyes conformément aud. arrest du conseil du dixiesme décembre dernier a quoy il conclud.

A laquelle assignation est aussy comparu Mº François Depracieu procureur es cours de cette ville de Lyon et des sieurs Doyen, chanoines et contes dud. Lyon, lequel nous a dict que c'est ausd. sieurs officiers de la seneschaussée et siège présidial d'indiquer les armoiries desquelles ils prétendent en estre faict verbal et de l'estat d'icelles, et pour ce qu'il demande qu'exhibition luy soit faicte des terriers et tiltres desd. sieurs contes il n'en est aucunement parlé par led. arrest et partant ils ne sont tenus de les exhiber, soubstenant au surplus que la qualité de contes de Lyon apartient à ses partyes ainsy qu'apert par les tiltres produits au procès et autres que lesd. sieurs contes entendent de produire de nouveau, et que par les armes desd. sieurs qui sont à la maistresse vitre de lad. esglise il se veoid en icelles que le Lyon est couronné ', et qu'en divers endroicts de lad. Esglise, mesmes à la monstre du grand horloge et aux quatres portes d'icelle, les armes sont couronnées, lesquelles armes sont aussy dans le cœur de lad. esglise en deux divers endroicts et audevant dud. cœur en quatre endroicts pareillement couronnées, au Benistier de lad. esglise lesd. armes y sont en deux endroicts avec la couronne dessus, de mesme en la voulte de la porte sortant sur le perron de l'Archevesché et encores au petit horloge du costé de la chapelle Sainct-Thomas, et aux chappelles du feu sieur doyen de la Besnerye et archidiacre de Gilbertès les armes desd. sieurs deffuncts y sont aussy avec la couronne de conte, que dans le cloistre du costé de la

^{1.} Nous n'avons pas commenté les monuments héraldiques indiqués au début de ce verbal par les deux procureurs. Sauf pour quelques-uns dont l'Intendant n'a pas dressé la description, nous le ferons au fur et à mesure de son enquête.

fusterye ' les armes desd. sieurs sont à la voulte avec la couronne, et au portail de l'Esglise parrochialle de Saincte-Croix joignant lad. grande esglise et à la grande vitre qui est sur la seconde porte les armes desdits sieurs y sont aussy avec la couronne, et en la chappelle de la Confrairie de la Croix les armes desd. sieurs y sont aussy couronnées, et en divers autres endroicts se trouvera lesd. armes estre avec la couronne; de quoy il nous a requis qu'il soit faict mention de l'estat desd. armes au contenu dud. procès verbal comme aussy de ce que les armes de sa Majesté qui sont au frontispice de lad. esglise ne sont point couronnées ny beaucoup de celles de feu les sieurs archevesque de Villars ², Turiau ³ et de Bourbon ⁴ qui sont es chappelles de la Magdeleine, Sainct-Sepulchre et Bourbon, et les armes de la Maison de Savoye qui sont à la vitre en entrant dans lad. Esglise du costé gauche ⁵, pour leur servir ce que de raison, faisant toutes protestations contraires à celles dudict Perdrigeon à quoy il conclud.

Et par led. Perdrigeon aud. nom a esté replicqué qu'il perciste aux protestations qu'il a cy devant faictes que la qualité de contes prise par les procédures ne puisse nuire ny préjudicier ny aussy l'information que lesd. sieurs de lad. Esglise de Lyon peuvent avoir faict en conséquence du monitoire par eux obtenu de la nulité duquel ils ont toujours protesté, et n'eussent lesd. officiers contesté lad. qualité de contes, n'eust esté que sur icelles ils ont fondé le principal moyen de préséance qu'ils prétendent sur iceux officiers, et c'est à ce sujet qu'ils nous ont suplié de nous vouloir transporter en ce lieu pour veoir et cognoistre les armes desd. sieurs de l'Esglise de Lyon et icelles discerner dans les modernes sur lesquelles on a adjousté des couronnes ce qui ne s'est point veu au temps passé, non pas mesmes pour ce qui est des armes du Chapitre ny des sieurs archevesques de ladicte

- I. Le mot est en blanc dans A. La fusterie, ou bûcher, était l'ancien dépôt de bois du Chapitre. A. Sachet, *Pardon*, I, p. 87.
- 2. Henri de Thoire-Villars, archevêque de Lyon, 1342-1355, inhumé dans la chapelle de la Madeleine construite et dotée par lui. J Beyssac, *Chanoines* p. 84 et supplément p. 7.
- 3. Philippe de Thurey, archevêque de Lyon 1389-1415, inhumé dans la chapelle du Saint-Sépulcre construite et dotée par lui. J. Beyssac, *Prévôts de Fourvière*, p. 131-161. Ses fondations conserverent jusqu'au xvIII° siècle la forme latine de son nom *Thureyo*. Méreaux et Jetons armoriés des Eglises et du Clergé lyonnais, p. 221.
- 4. Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, 1444-1488, inhumé dans la chapelle construite et dotée par lui. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 131. A. Sachet, *Pardon*, I, p. 388 et s.
- 5. « Près de ce petit lieu d'entretien pour l'âme dévote (la chapelle qui est aujourd'hui celle des fonts baptismaux), à la grande entrée de l'Église, dit Quincarnon, p. 36, sont peints aux vitres quatre écus, deux de gueules à la croix d'argent, et deux d'or à la filière de gueules, et une bande d'aqur chargée de trois besants d'argent. » Les deux premiers écus sont Savoie. Nous n'avons su identifier les deux autres.

esglise ainsy que lesd. sieurs de l'Esglise de Lyon en demeurent d'accord sur la fin de leur plaidé, n'ayant peu estre permis aux particuliers d'icelle esglise de prendre ladicte couronne puisque le corps du chapitre ny lesd. sieurs archevesque ne la prenoient pas anciennement, et si bien ils remonstrent que les armes de sa Majesté estant au frontispice de lad. Esglise ne sont couronnées ains thimbrées, estiment lesd. sieurs officiers que lad. remarque faict contre lesd. sieurs de lad. Esglise qui se sont deubs confor-



Fig. 2. — Armes de Charles de Grilly 1526-30, autrefois à la Précenterie, d'apres Le Laboureur.

mer à l'exemple desd. armes puisqu'il apartenoit de droit au souverain de porter plutost la couronne que aux subjets, mais quand lesd. armes seront bien considérées il se trouvera quelles sont accompagnées du septre royal avec la fleur de lys et au dessus dud. thimbre une couronne, quoy que s'en soit qu'il ne s'est jamais veu sinon depuis vingt ou trentre ans en ça 1 que les particuliers mesme le chapitre ayent pris la couronne. C'est pourquoy led. Perdrigeon aud. nom nous a requis qu'il nous plaise dresser procèsverbal des armoiries anciennes qui sont dans ladicte esglise et autres endroits d'icelle lesquelles il nous indicque qui sont:

Premièrement des armes composées du Lyon et du Griffon qui sont à la

^{1.} Nous avons vu, au début de cette étude, que la couronne de l'archevêque et du chapitre était déjà en usage en 1577, donc depuis au moins 65 ans, et non 20 ou 30.

principalle vitre du cœur de lad. Esglise sur l'escusson desquelles il n'y a aucune couronne, ne servant de rien que le Lyon soit couronné veu que ceux qui ont usurpé lesd. couronnes ne se sont pas contentés d'y mettre leur lyon couronné mais encores de doubler l'escusson d'une couronne, au dessus desquels il se voit qu'il a esté mis un agneau pascal duquel ils se servoient en leurs autres 1 armes sans aucune couronne.

Secondement, aux bancs du cœur à l'entrée d'iceluy a droicte et a gauche, se trouvent un lyon d'un costé et un griffon de l'autre sans que l'escusson soit couronné.

En troisiesme lieu de la grande vitre au fonds de la nef, il s'y trouve peint un agneau pascal qui estoient les anciennes armes de lad. esglise.

En quatrième lieu, au devant de la chapelle Saint-Thomas proche le petit horloge, il y a une tombe du sieur de Saconnay doyen de lad. Esglise ² sur laquelle sont gravées ses armes sans couronne, avec la qualité de chanoine et doyen sans prendre celle de conte.

An mesme endroict de lad. chappelle, sont gravées les armes du sieur de Saconnay, à présant chamarier de lad. Esglise, au parapet de lad. chapelle sans aucune couronne, et au petit benistier joignant led. parapet sont les armes gravées du sieur de la Fay précèdant chamarier de lad. Esglise sans couronne.

Et encores en un autre benistier attaché en l'un des pilliers du cœur de lad. esglise en dehors où sont gravées les armes du feu s^r de Ressis sacristain de lad. esglise sans aucune couronne.

En cinquiesme lieu, au devant de la chappelle de La Magdelaine il y a une tombe du sieur de Grollée vivant archediacre de lad. esglise sur laquelle sont gravées ses armes sans aucune couronne, avec sa qualité de chanoine et archediacre sans prendre celle de conte ³.

En sixiesme lieu, à l'entrée de la chappelle de Sainct-Raphael sur le portail d'icelle sont gravées en pierre les armes du sieur de Fougières chanoine de ladicte esglise sans aucune couronne.

- 1. Lire: anciennes.
- 2. Perdrigeon confond le titre de doyen de Ceysèrieu, au diocèse de Genève, que porte sur sa tombe le sacristain Henri de Saconay décédé le 11 février 1444/45, avec celui de doyen de Lyon qui n'appartint jamais à ce personnage. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 116.
- 3. Il n'est plus question dans l'enquête de cette tombe. Quincarnon ne la signale pas non plus. Peut-être s'agit-il d'Humbert de Grolée, archidiacre 1473-1475, décédé à Tassin, le 13 juin 1483. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 133. Mais c'est plutôt une erreur, Grolée pour Crozet, cf. plus loin et au même enplacement la tombe des deux Pierre de Crozet dont l'aîné est qualifié dans notre enquête d'archidiacre.

En septième lieu, à la voulte et aux deux premières pilles ¹ de la grand nef de ladicte esglise en entrant et encores aux vitres sont les armes de Salusse archediacre de lad. esglise sans couronne ².

En huictième lieu, au devant de l'entrée du chœur a main droicte est la tombe du feu sieur de Charmasel doyen de ladicte esglise enlaquelle sont gravées ses armes sans aucune couronne.

Et à main gauche en entrant dans lad. esglise à la chappelle de Gast aux vitres de laquelle sont les armes du doyen de ladicte esglise dudict nom de Gast sans couronne.



Fig. 3. — Sceau d'Amédée de Talaru, 1436 A. N. Fl. 5909.

A la chapelle au dessus appellée de Sainct-Michel sont les armes du sieur de Grolée aplicquées à la voulte de lad. chappelle et aux vitres.

En l'autre chapelle suivante appellée l'Anonciade sont les armes de Semeur-Laubespin et Chauffailles-d'Amanzé chanoines de lad. Esglise tant à la voulte qu'aux vitres sans couronne.

En neuviesme lieu, il se veoid en l'esglise Sainct-Estienne, qui est la plus ancienne et primitive de Sainct-Jean et Saincte-Croix, les armes des sieurs de Talaru et Nagu chanoines sans couronne, comme encores aux viltres de la chapelle de nostre dame de Grâce sont gravées tant à la voulte que aux vitres les armes dudict sieur de Saconnay doyen pour lors en lad. Esglise, ausquelles il n'y a point de couronnes.

En dixiesme lieu, il se verra sur la grande porte de l'entrée de la cour de l'archevêché les armes du sieur archevesque et du chapitre gravées en pierre

I. B porte: premiers pilliers.

^{2.} Il n'est plus question dans l'enquête de ces monuments aux armes du cardinal Amédée de Saluces qui fut archidiacre de 1379 à 1419, etc. Il participa à l'achèvement de la voûte de la cathédrale et du vitrail de la rose de la façade. Son tombeau ornait le chœur. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 108.

avec aucune couronne. Sur la porte de la maison du sieur sacrestain de lad. esglise se veoid aussy d'autres armes des précédants sacrestains sans aucune couronne.

Sur la porte de la maison du sieur doyen autres armes des précédants doyens gravées en bois sans aucune couronne.

Et en plusieurs autres maisons canonialles tant de la chamarerie que précenterie¹ sont autres armes desd. sieurs chanoines sans aucunes couronnes.

Soubstiennent lesd. sieurs officiers que les armes indiquées par lesd. de



Fig. 4. — Sceau du Chapitre de Lyon, xvº siècle, encore utilisé en 1538, d'après Sachet.

lad. Esglise sont modernes et toutes des particulières qui ont esté ainsy faictes et composées avec une couronne depuis peu d'années qui ne peuvent prétendre leur attribuer un tiltre autre que celuy qu'ils prenoient anciennement de chanoines, et comme tels 2 ne sont d'aucune considération, d'autant plus que si on vouloit prendre pied sur telle nouveauté il faudrait par contre qu'ils demeurassent d'accord qu'ils ne tenoient lad. qualité de conte pour assurée ains comme usurpée puisque par les ornements de l'esglise mesmes sur les chappes il s'y veoid plusieurs armes de celles desd. chanoines qui en

^{1.} L'enquête de l'Intendant ne mentionne pas ce blason de la Précenterie. C'était celui de Charles de Grilly précenteur de 1526 à 1530, J. Beyssac, p. 152. Il est reproduit dans le Laboureur, Œuvres, éd. Guigue, III, p. 292. L'écu est écartelé de Grilly et d'or à trois bandes de gueules au franc-quartier d'azur, qui pourrait être Faucogney. Casque de profil. Cimier: une tête de Midas, cimier habituel de cette famille, Galbreath, Armorial vaudois. Supports: lion non couronné et griffon (fig. 2).

^{2.} B: tolérés.

ont faict les présents qui ne sont pas couronnées mesmes celles du sieur de Marillac a présant sacristain '.

Nous requérant led. Perdrigeon aud. nom vouloir ordonner que lesd. chapes et autres ornements nous seront représentés pour en estre dressé verbal et ordonné ce que de raison, comme aussy qu'ils ayent à représenter leursd. tiltres et terriers ce qu'ils peuvent d'autant moings reffuser que dans leurs productions faictes au conseil, sur lesquelles l'arrest contradictoire est intervenu, ils en ont produict aucuns; empeschant au surplus que verbal soit dressé de l'estat des armoiries modernes indicquées par lesd. sieurs de



Fig. 5. — Armes « anciennes » du chapitre d'après Sachet.

ladicte esglise, attendu que par l'arrest de l'exécution duquel il s'agit, il nous est ordonné seulement de dresser procès verbal des anciennes armes qui sont en lad. esglise. C'est pourquoy nous ne debvons avoir aucun esgard a lad. requisition à quoy il conclud.

Ledict Depracieu aud. nom a dict et replicqué que lad. qualité de comte de Lyon appartient de toute ancienneté ausd. sieurs de lad. Esglise, laquelle ils ont prise et possédée au veu et sceu d'un chacun et mesmes desd. sieurs officiers du siège; et pour marque publicque qu'ils l'ont toujours porté sans contredict aux processions des rogations qui sont les plus cellebres de toutes celles qui se font durant l'année ils font porter leur bannière où sont leurs armes couronnées ²; que au pillier de pierre de la justice du cloistre qui est

^{1.} Charles de Besserel de Marilliat, sacristain de 1640 à 1650. J. Beyssac. Prévôts de Four-vière, p. 413-427; Chanoines, p. 196.

^{2.} Avant de composer au xIII° siècle les armes du chapitre, le griffon et le lion ont d'abord décoré ses bannières. Celles-ci ont survécu en même temps que le blason, et jusqu'à la Révolution les processions de l'Eglise marchent sous la bannière du Lion et les deux pennons du Griffon. A. Sachet, Pardon, I, p. 407, II, p. 48, 216. La bannière fut rétablie en 1822 puis remplacée en 1868 par une autre dont le décor fantaisiste était inspiré de la marque de libraire des Frelon. Cette dernière est aujourd'hui au Musée de Gadagne où elle est entrée avec la collection Morel. On trouvera à ce sujet dans l'Echo de Fourvière, 1868, p. 196, 202, 209, 227, 242 une polémique à laquelle prit part Steyert. La vénérable bannière du Lion fut rétablie dans la suite. elle est encore en usage à Saint-Jean pour la Fête-Dieu.

en la place de Sainct-Jean leurs armes y sont en deux endroicts pareillement couronnées; que tous les magistrats qui ont esté de temps en temps depuis l'establissement de la seneschaussée et siège présidial les ont toujours tenus et qualiffiés tels; que ce qui a esté dict des armes de Savoye et des archevesques des Vilars, Turiau et de Bourbon a esté pour monstrer qu'encores bien qu'elles ne soient couronnées ils ne laissaient pourtant d'avoir droict d'y faire mettre la couronne; soubstient que toutes les armes qu'il nous a cy-dessus indicquées où sont les couronnes ne sont pas nouvelles ainsy que veulent dire lesd. sieurs du siège, et que, si bien lad. couronne n'est en toutes les armoiries dont ils ont cy-dessus parlé, il ne s'en suit pas pourtant





Fig. 6. — VITRAIL CENTRAL SUPÉRIEUR DE L'ABSIDE DE SAINT-JEAN avant les restaurations du xixe siècle, d'après Steyert.

que lesd. sieurs n'ayent droit de les y pouvoir mettre, ce qui est de mesme pour les armes qui sont aux maisons et aux chapes des particuliers de lad. esglise; deniant que l'agneau pascal ayt jamais esté le seau ny les armes du chapitre, et n'estre lesd. sieurs de lad. esglise tenus a représenter aux partyes adverses les tiltres sinon ceux desquels lesd. sieurs de lad. Esglise entendent s'ayder; faisant au surplus toutes protestations contraires à celles desd. sieurs, et requérant que le présent procès verbal soit chargé de l'estat et nombre de l'une et des autres desd. armoiries 1.

1. Cet agneau, symbole de saint Jean-Baptiste patron de la Cathédrale, a joué cependant un rôle dans les emblèmes primitifs de l'Eglise de Lyon. Nous le trouvons au xiii siècle sur le vitrail du chœur, dont il est question ici, et sur la rose de la façade xive siècle. Voir les reproductions qu'en donnent Bégule et Guigue, Monographie de la cathédrale de Lyon, 1880, p. 149 et Bégule, Les vitraux dans la région lyonnaise, 1911, p. 59, 61. Il surmonte au xve siècle les armoiries de l'archevêque Amédée de Talaru sur un sceau de 1436, Demay, Sceaux de Flandres, 5909 (fig. 3), et celles du chapitre sur un sceau du xve siècle encore utilisé en 1538, Arch. Rhône, Saint-Nizier, liasse 2 nº 9, (fig. 4). Il accompagne le griffon de l'Eglise sur une palette de la même époque, Méreaux et Jelons, nº 51 a et Revue numismatique, 1935, p. 97, Menestrier l'a remarqué dans son Histoire civile ou consulaire de Lyon, 1696, p. 346, et l'abbé Sachet l'a fait dessiner au-dessus des « armes anciennes » du chapitre dans le Grand Jubilé, p. 94 et dans le Pardon, I, 548 (fig. 5). Attribut de saint Jean-Baptiste patron de la Cathédrale,

Surquoy nous avons donné acte ausd. Perdrigeon et Depracieu esd. noms de leurs comparutions dires et requisitions et renvoyé led. Perdrigeon pardevers le Roy et nos seigneurs de son conseil pour luy estre pourveu sur la requisition contenue au présant procès verbal concernant l'exhibition des tiltres desd. sieurs doyen de ladicte esglise et contes de Lyon ainsy qu'il apartiendra par raison, et au surplus ordonné que ledict arrest du conseil du dernier febvrier dernier sera exécuté selon sa forme et teneur, et à cest effect que présentement et en présance desd. partyes nous nous transporterons en tous les lieux de lad. esglise denommés par led. Perdrigeon, pour



Fig. 7. — CLEF DE VOUTE DU CLOITRE DE SAINT-JEAN. Deuxième moitié du xve siècle, d'après Sachet.

dresser procès verbal de l'estat des armes par lui indicquées, mesme saut et sans préjudice du droict desd. partyes qu'il sera aussy par nous faict et dressé procès verbal de celles indicquées par led. Depracieu pour servir ausd. partyes ainsy qu'il appartiendra par raison.

Ce faict lesd. Perdrigeon et Pracieu esd. noms nous ont requis attendu l'heure tarde de continuer l'assignation à vendredy prochain deuxiesme jour de may trois heures de relevée.

Surquoy nous commissaires susd. avons donné acte ausd. Perdrigeon et Depracieu esdicts noms de leurs dires et requisitions et, de leur consentement, continué l'assignation à vendredy prochain deuxiesme jour de may trois heures de relevée, à laquelle heure lesd. Perdrigeon et Pracieu se trou-

il est surtout le symbole du Sauveur. Il fut, à ce dernier titre, l'emblème primitif de nombreuses églises, spécialement dans le sud de la France. Celles d'Aix, Digne, Glandève, Senez, Grasse, Narbonne, etc., l'ont conservé dans leurs armes.

veront, si bon leur semble, au devant du grand portail de lad. esglise, pour en leur présance estre par nous procédé à l'exécution dud. arrest du conseil du dernier febvrier et de nostre ordonnance cy dessus du trentiesme et dernier jour du moys passé ainsy qu'il apartiendra par raison.

Et advenant led. jour deuxiesme du présant moys et an a lad. heure de trois heures relevée, nous commissaire susd., estant rendu à lad. heure au devant du grand portail de lad. Esglise, seroit a l'instant comparu ledict Perdrigeon aud. nom, lequel nous a requis attendu la comparution dudict Depracieu



Fig. 8 - Titre du Missel de 1524

procureur desd. sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre de ladicte esglise et contes, qu'il nous pleust nous transporter au cœur de lad. Esglise pour exécuter nostre ordonnance du dernier jour du moys passé. Et à l'instant nous sommes transportés dans le cœur de lad. esglise, où nous aurions veu dans la haulte vitre aposée à la fenêtre du millieu du cœur derrière le grand autel respondant vis à vis d'iceluy, lad. vitre séparée par un pillier, au bas de laquelle vitre séparée comme dict est il y a deux escussons séparés, en l'un desquels du costé droict est un griffon d'or en champ de gueulles et à l'autre un lyon d'argent en champ de gueulles 'estant difficile de reco-

1. On sait qu'à l'origine les deux animaux qui composent le blason du chapitre de gueules au griffon d'or et au lion d'argent couronné d'or affrontés étaient séparés et placés chacun dans

gnoistre attendu la haulteur desd. vitres si le Lyon qui est dans l'escusson est couronné¹, mais pour les escussons ils ne le sont point ny l'autre, et auplus hault de lad. vitre dans un rond qui est au dessus du pillier qui sépare lad. vitre il y a un agneau depeint.

Surquoy led. Perdrigeon a dict que lad. vitre est faicte il y a plus de deux ou trois cents ans ce qui se recognoist visiblement par les figures.



Fig. 9. — Armes de Charles Miron, Archevêque de Lyon Titre de la *Chronologia* de Severt, 1628.

Et par led. Depracieu audict nom a esté dict qu'on ne peust pas juger par l'aspect si lesd. vitres ont esté faictes de si longue main que dict led. Perdrigeon, nous requérant qu'en procédant à la recognoissance desd. armes cy-

un écu distinct. Le plus souvent ces deux écus se font vis-à-vis, celui au griffon occupant toujours la place d'honneur de dextre. Le vitrail central supérieur de l'abside de Saint-Jean décrit ici est le seul exemple qui subsiste de l'ancien usage. Il est du xiiie siècle mais le décor héraldique de sa partie inférieure est une addition du xive siècle. Steyert, Hist. de Lyon, II, p. 384 et A. Sachet, Pardon, I, 409, en ont donné un dessin antérieur aux restaurations maladroites du xive siècle (fig. 6). Notre enquête signale d'autres monuments aujourd'hui détruits où les deux écus étaient ainsi séparés: les deux premiers vitraux du côté gauche de la nef de Saint-Jean, celui de l'abside de Saint-Etienne, et la sculpture d'une porte de l'archevêché du xve siècle. Les deux animaux sont déjà affrontés sur une clef de voûte du cloître de Saint-Jean de la seconde moitié du xve siècle (fig. 7). A. Sachet, Pardon, I, p. 75, date de cette époque leur réunion en un seul écu, I, p. 407. Steyert, dans La Mure, Hist. des ducs de Bourbon, I, p. 164, la place à la fin du xve siècle. Le premier exemple que nous en ayons rencontré figure sur le titre du Missel de 1524 (fig. 8). Méreaux et Jetons, p. 92-93; et sur le portrait 1516-1532 du notaire Etienne Valentin.

1. Comme Perdrigeon l'a reconnu plus haut, le lion était et est encore couronné. Cette couronne du lion apparaît à l'origine des armoiries du chapitre. Elle conservera même au xviii siècle la forme fleuronnée, antique ou royale primitive. Elle ne sera régulièrement comtale que dans la seconde moitié du xviii siècle. Elle a précédé d'environ trois siècles la couronne de comte des armes du chapitre. Méreaux et Jetons, p. 95.

Revue d'Heraldique.

dessus indiquées qu'il soit aussy procédé à la recognoissance de celles aussy par luy indicquées dans led. cœur et autres endroits.

Et par led. Perdrigeon a esté dict qu'il empesche pour obvier à confusion que procès verbal soit dressé des armes indicquées par lesd. sieurs de lad. esglise quand à présant, sauf à le faire après le verbal dressé des armoiries anciennes conformément audict arrest.

Surquoy nous avons donné acte ausd. Perdrigeon et Depracieu de leurs comparutions, dires et requisitions, et ordonné qu'il sera par nous faict premièrement description des armes à nous indicquées par led. Perdrigeon et après de celles indiquées par led. Depracieu.

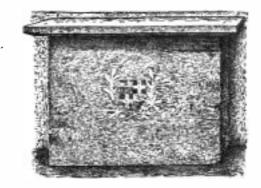


Fig. 10. — Chapelle Saint-Thomas. Autel aux Armes de Saconay écartelées des Clefs, pour Louis de Saconay chanoine 1572-1613, ou son neveu François 1607-1660; d'après Sachet.

Ce faict nous nous sommes transporté à l'entrée du cœur de ladicte esglise ou nous aurions veu à la première place de la main droicte des haults bancs par le dehors un lyon couronné dans une ouvalle au dessus de laquelle ouvalle est cotté mil-cinq-cent-soixante-et-dix-sept, et de l'autre costé et à la main gauche des haults bancs par le dehors à la première place nous y aurions veu dans une ouvalle vis à vis de celle qui est à la droicte un griffon au-dessus de laquelle est cotté la mesme année mil-cinq-cent-soixante-et-dix-sept ¹.

Ce faict nous nous serions transporté au devant de lad. chappele Sainct-Thomas proche le petit horloge à main gauche du grand autel au devant de laquelle chappelle Saint-Thomas il y a une tombe de pierre sur laquelle est escript ces mots escrits en vieux caractères Hic jacet venerabilis et egregius vir dominus Henricus de Saconnayo decretorum doctor canonicus et sacrista huius almæ Lugdunensis ecclesiæ nec non decanus Seyciriaci Gebe-

. Sur la reconstruction des stalles en 1577 voir A. Sachet, Pardon, II, 37.

nensis diocesis qui obiit die undecima mensis februarii anno domini M° CCCCXLIIII cujus anima in pace requiescat. Amen. Sur laquelle tombe il y a deux escussons des armes dudict sieur de Saconnay qui sont sans couronnes ¹.

Et à la séparation en petite muraille d'apuy qui sert de closture de lad. chapelle des deux costées sont les armes de la maison de Saconnay, l'escusson duquel a pour suport un griffon sans couronne et un lion couronné sans que l'escusson desd. armes soit couronné 3.

Et au bas de l'autel de ladicte chappelle sont les mesmes armes, l'escusson desquelles est sans couronne orné seulement d'une couronne de laurier 4.

- 1. Quincarnon p. 66 a donné cette inscription avec de très légères variantes. Il supprime dominus, almæ, nec non, qui, die, et remplace cu jus anima, etc. par anima ejus R. I. P. Bégule et Guigue, Monographie, p. 26 et 88, relèvent la partie de l'inscription restée alors lisible. La date est aujourd'hui effacée. On en trouve un bon dessin dans le précieux recueil d'Allmer, Inscriptions de Lyon et Environs, annoté par Steyert et conservé à la Bibliothèque de l'Académie de Lyon, p. 136. Henri de Saconay, chanoine 1396, sacristain 1406, décédé le 11 février 1444/45. J. Beyssac, p. 116. Signalons à ce propos que la pierre tombale de Jacques de Saconay, chanoine de 1439 à sa mort survenue à Genève le 14 janvier 1482, J. Beyssac, p. 130, est conservée au cimetière du Petit-Saconnex. D.-L. Galbreath, Armorial vaudois, II, 614.
- 2. Ces deux animaux, qui servent ici de supports, sont empruntés aux armoiries du chapitre. Nous trouverons plus loin sur une porte de l'archevêché xve siècle, de chaque côté des armes de l'archevêque Amédée de Talaru 1415-1444, à dextre l'écu au griffon et à senestre celui au lion. Peut-être faut-il voir dans cette disposition l'origine de leur emploi comme supports des armoiries des archevêques, puis du chapitre, et enfin des chanoines. C'est en effet sur un sceau d'Amédée de Talaru, 1436, qu'ils apparaissent pour la première fois. Charles de Bourbon les utilisera de même. Mais les archevêques les abandonnèrent au début du xvIIe siècle. Le dernier exemple rencontré est le blason de Charles Miron gravé par Audran en tête de la Chronologia de Severt 1628 (fig. 9). C'est exceptionnellement que le portrait de Camille de Neuville dessiné par Blanchet et gravé par Thourneyser 1672 montre une survivance de cet usage. Le chapitre lui-même, ne s'est servi que rarement de ces supports pour ses propres armoiries, sceau de 1538. Puis il en rétablira l'usage au xviii siècle, mais d'une façon exceptionnelle et sans abandonner pour cela les deux anges qui sont ses tenants habituels. Quant aux chanoines, ils s'en servent pour leurs armoiries personnelles dès la fin du xvº siècle. Mais c'est seulement à partir du xvii siècle qu'ils en font un emploi fréquent. A l'origine le lion supporte à dextre et legriffon à senestre, occupant ainsi, suivant l'usage héraldique, la position inverse de celle qu'il sont dans l'écu. A partir des dernières années du xviº siècle le griffon supporte à dextre, et le lion à senestre, usage que constate en 1770 la Nouvelle méthode du Blason de Lemoine, p. 249. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'on rencontre au cours des xviie et xviiie siècles la disposition primitive. Le lion des supports est presque toujours couronné. S'il ne l'est pas c'est le plus souvent en raison de l'exiguïté du sujet, par exemple sur les palettes des chanoines du xvi siècle. Méreaux et Jetons, p. 74-75, 96.
- 3. Perdrigeon affirme plus haut que ce sont les armes de François de Saconay qui était alors chamarier depuis 1636. J. Beyssac, *Chanoines*, p. 192.
- 4. Cet autel (fig. 10) est reproduit par l'abbé Sachet, Pardon, I, p. 30,31. Les armes de Saconay y sont écartelées des Clefs. Jean de Saconay et Aimée des Clefs étaient pere et mère de Louis de Saconay, chanoine de 1572 à 1613, et grands-parents de François de Saconay, cha-

Et par ledict Perdrigeon aud. nom a esté dict que les d. armes de Saconnay gravées sur les pierres de la séparation de la closture de lad. chappelle sont modernes et faictes depuis environ vingt ou trente ans ou led. de Saconnay n'eust manqué de mettre la couronne s'il eust esté permis de la mettre.

Et par led. Depracieu audict nom a esté dict qu'on ne peust pas juger le temps que lesd. armes ont esté faictes.

Et estant sortis de lad. chappelle, nous aurions veu un petit benistier de pierre attaché à la closture de lad. chappelle au devant duquel sont les





Fig. 11. — Chapelle Saint Thomas. Retable 1511 aux Armes de Guy Bourgeois. Sur le second écu le parti rappelle qu'il était fils de Jeanne de Saconay.

armes du sieur de la Fay chanoine et conte de lad. esglise 1, l'escusson desquelles n'est point couronné.

Ce faict, nous nous serions transporté soubs l'aisle gauche de lad. esglise, où nous aurions veu un petit benistier attaché à l'un des pilliers de lad. esglise au devant duquel sont les armes du sieur de Ressis² sans que l'escusson soit couronné.

Par led. Perdrigeon a esté dict que les armes dud. benistier sont anciennes en tant que, à l'instar de celles qui ont esté indicquées, elles ne sont point couronnées, ne servant de rien d'alléguer qu'elles soient apposées sur un benistier construict a neuf aud. pillier, d'autant que ceux qui ont faict faire

noine de 1607 à 1660. On peut attribuer ce blason, qui date de la fin du xviº siècle ou du débu du xviº siècle, aussi bien à l'un qu'à l'autre de ces deux chanoines. J. Beyssac, *Prévôts de Fourvière*, p. 402; *Chanoines*, p. 179, 192. Une note de Steyert dans le recueil d'inscriptions d'Allmer à la Bibl. de l'Académie de Lyon, p. 135 v°, l'attribue à Louis, et nous serions tenté de le suivre. Sur les armes des chanoines de la maison de Saconay, cf. *Archives héraldiques suisses*, 1933, p. 151 et s. Cet autel est encore surmonté d'un beau rétable en pierre (fig. 11) aux armes de Guy Bourgeois, 1511, A. Sachet, I, p. 32, 33, mais qui devait être alors caché par une boiserie ou des ornements, car il a échappé aux procureurs et à l'intendant.

- 1. Thomas de Meschatin-La Fay, chanoine 1585, chamarier 1613, décédé en 1636. J. Beyssac, Chanoines, p. 185.
- 2. Claude de Salemard de Ressis, chanoine 1594, sacristain 1613, décédé en 1637. J. Beyssac, op. cit, p. 188.

led. benistier n'ont voulu faire lesd. armes que suivant ce qui leur estoit permis de faire.

Et ledict Depracieu a dict que visiblement on veoid que lesd. benistier et armes y aposées sont modernes et faictes depuis l'année six-cent-trentre-six ou six-cent-trentre-sept seulement par les héritiers des deffuncts de la Fay

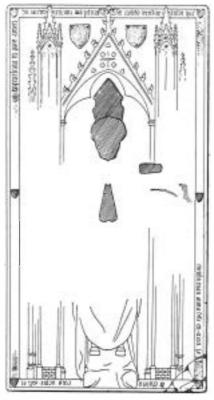


Fig. 12
PIERRE TOMBALE DES DEUX PIERRE DE CROZET,
autrefois à la Madeleine, d'après Sachet.



Fig. 13
PIERRE TOMBALE DE RAYMOND LIATARD,
autrefois à la Madeleine, d'après Sachet.

et de Ressis ' qui ne scavoient la sorte qu'elles debvoient estre faictes et à l'insceu desd. sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre de lad. Esglise.

Ce faict, nous nous serions transporté en ² l'aisle droicte du cœur, proche la chapelle de la Magdeleine, vis à vis de l'autel Sainct-Ignace, au devant duquel est une tombe sur laquelle est escript *Hic jacent venerabiles viri domini Petrus de Crozeto decretorum doctor huius ecclesiæ Lugdunensis*

- 1. En effet le premier était mort le 19 août 1636, et le second le 24 mars 1637.
- 2. B : sous.

canonicus archidiaconnus ¹, les mots qui suivent jusques à celuy de mensis estant effacés par le temps en sorte qu'on ne les peust lire; et après ce mot de mensis est escript maii anno domini Mo CCCIIIIXX et Petrus de Crozeto ejus nepos canonicus et magister chori dicte ² le surplus jusques a animæ eorum requiescant in pace, amen, sont effacés ³. Au hault de laquelle tombe il y a la place de deux escussons qui ont esté enlevés ⁴ sur lesquelles places desd. deux escussons il ne paroist aucune couronne.

(A suivre).
Jean TRICOU.

^{1.} Il faut lire hujus ecclesiæ et archisacrista, comme l'écrit Quincarnon p. 48 qui ne donne qu'un fragment de l'inscription. Pierre I Bœuí de Crozet, chanoine 1343-1388, ne fut jamais archidiacre, mais sacristain de 1362 à sa mort, 4 mai 1380. J. Beyssac, Chanoines, p. 97.

^{2.} Pierre II Bœut de Crozet, chanoine 1363-1410, maître du chœur dès le 10 octobre 1375, décédé le 2 juillet 1410. J. Beyssac, p. 103.

^{3.} Bégule et Guigue p. 26, 80, copient l'inscription dans Quincarnon. La pierre tombale est reproduite dans le recueil d'Allmer à la Bibl. de l'Académie de Lyon, p. 140 et dans Sachet, I, p. 26. Elle se trouvait entre la chapelle de la Madeleine et l'autel Saint-Ignace (fig. 12).

^{4.} Bœuí de Crozet, en Forez: d'azur au bæuf passant d'or et un lambel de cinq alias trois pendants de gueules. Steyert, Armorial, p. 30. Gras, Armorial du Forez, p. 86. J. Beyssac, Chanoines, p. 276. Quincarnon, en leur donnant pour armoiries d'argent à la bande d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or, qui est Lyatard, a confondu leur pierre tombale avec celle de Raymond Liatard de Pinet (fig. 13), chanoine de 1284 à 1316, J. Beyssac, p. 70, Allmer, p. 128.

UN GRAND OUVRAGE DE M. J.-JACQUES WALTZ (HANSI) SUR L'ART HÉRALDIQUE EN ALSACE

Un ouvrage comme celui que M. J.-Jacques Waltz publie sous ce titre: "L'Art héraldique en Alsace", un tel ouvrage s'affirme précieux à divers points de vue. Je reviendrai plus loin sur l'intérêt qu'il présente directement pour l'héraldiste, l'historien et l'artiste mais je veux signaler tout de suite une de ses qualités évidentes: "L'Art héraldique en Alsace" fera une excellente besogne de propagande parce qu'il replace, en France, la science du blason sur son véritable plan.

On pourrait établir un sottisier bien amusant — et navrant à la fois! — en notant les propos que tiennent trop de personnes relativement à l'héral-dique. Pour les unes, c'est une survivance indigne de temps bien révolus et dans ces bouches démocrates jusqu'à l'ignorance, blason devient synonyme de royauté, de noblesse et d'aristocratie, cependant qu'il symbolise rien moins que la taille, la roue de la place de Grève et le gibet de Montfaucon. Pour d'autres, il représente à peu près la même chose, sauf qu'on s'en félicite et qu'on prétend descendre, à tort ou à raison, de gens qui étaient, comme on dit, « du côté du manche ».

L'erreur — et ce n'est pas aux lecteurs de la Revue française d'héraldique que je l'apprendrai — est aussi totale chez les seconds que chez les premiers. Les blasons, marques familiales héréditaires, symboles des villes et des communes, emblèmes des artisans et des corporations, ne sont pas des signes caractéristiques de noblesse. Les bourgeois avaient le droit d'en posséder un; Mathieu, maître maçon, scellait un acte de ses armes et Jean-Luc, charpentier, imprimait sur des pièces de bois une marque à feu représentant, enclos dans un écu, un sigle issant d'un cœur ou d'un mont de trois coupeaux. Cependant que Louis, le boucher, et Jacques, le tanneur, arrangeaient à leur goût, pour les faire sculpter au linteau d'une porte de leur maison, le lion armé d'un couperet et les racloirs, insignes de leurs professions.

C'est celà, c'est vraiment tout celà que l'héraldique. Et c'est encore autre

chose. C'est un art qui rattache à la terre, au passé, à ceux qui aimèrent cette terre et qui firent ce passé. On a beaucoup parlé, en ces dernières années et à propos de problèmes brûlants, du « pays réel ». L'héraldique témoigne de celui-ci et, rejoignant la tradition, s'associe étroitement aux idées de famille et de patrie, inséparables.

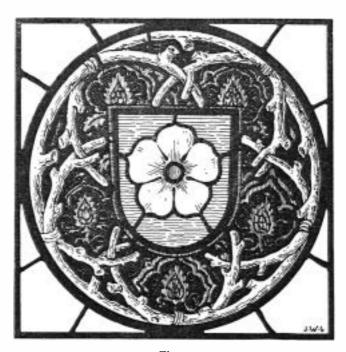


Fig. 1.
Armes de la Ville de Haguenau.



Tout ceci posé, comme il apparaît naturel que M. J.-Jacques Waltz ait consacré une œuvre importante à l'héraldique alsacienne. Car, M. J.-Jacques Waltz, c'est Hansi, l'oncle Hansi, le lutteur passionné des années d'avant guerre, l'artiste attaché à sa province et qui, sous la domination allemande, y défendait quotidiennement, pied à pied, la culture française et le culte de la France. Hansi est le héros de « Colmar-en-France ». On sait qu'il est un grand dessinateur et qu'il connaît mieux que quiconque les villes et les villages, avec leurs rues et leurs ruelles, de ce pays qui est si profondément le sien.

Mais il nous faut examiner maintenant, de plus près, la dernière œuvre de Hansi.

"L'Art héraldique en Alsace "se composera de trois fascicules dont les deux premiers sont actuellement publiés. Nous avons reçu, tout d'abord, Les Armes des villes et des communes, soit 80 documents héraldiques dessinés et commentés. La seconde publication, qui vient de paraître en librairie, comporte 138 documents relatifs aux Armes des Tribus et des Corporations



Fig. 2.
Armes de la Ville d'Obernai.

et aux emblèmes des artisans. L'ouvrage se terminera bientôt par une dernière partie consacrée aux Armes des nobles et des bourgeois. L'ensemble sera, mieux qu'un monument historique ou artistique, un acte de foi et un témoignage.

Chasseur de pièces authentiques, M. J.-Jacques Waltz a non seulement fouillé les archives communales mais encore il a parcouru inlassablement son pays, dessinant les pierres des frontons, les vitraux des églises et des salles publiques, relevant avec soin les motifs gravés ou peints sur les objets gardés dans les musées.

Il faut faire œuvre de critique d'art, tout d'abord, pour dire la fidélité des dessins de M. J.-Jacques Waltz et la vie qu'il restitue aux écus sculptés et à leurs tenants, aux figures de verre peint, cernées de plomb, aux images de cire de tel ou tel grand-sceau. Il est rare de voir s'allier aussi heureusement

l'érudition et l'art du peintre. M. J.-Jacques Waltz, héraldiste complet, accomplit un tour de force en réalisant, à lui tout seul, une œuvre qui, pour d'autres, aurait exigé la collaboration d'un savant et d'un artiste. L'ensemble qui nous est offert y gagne, sans doute, en homogénéité.

* *

Confrontant les documents qu'il a recueillis avec les blasons réunis (grâce à une manœuvre fiscale très réussie, en 1696, sur l'ordre de Louis XIV) par l'Armorial Général de France de Ch. d'Hozier, M. J.-Jacques Waltz se trouve souvent en désaccord avec ce dernier. Car les villes, interrogées par la Grande Maîtrise, se contentèrent, pour la plupart, d'envoyer une empreinte de leur sceau lequel, le plus souvent, représentait non pas le blason mais le saint patron de la ville. Grand-maître, sénéchal, conseillers et héraut confondaient, en lui donnant des émaux fantaisistes, le sceau avec les armes. Et voici pourquoi, par exemple, l'Armorial de la Généralité d'Alsace blasonne l'écu d'Ammerschwhir: « de gueules à un saint Martin d'or, monté sur un cheval d'argent passant sur une terrasse de sinople, coupant avec son épée la moitié d'un manteau pour le donner à un pauvre, le tout d'or », alors qu'incontestablement les armes de cette petite ville des environs de Colmar sont: « d'argent à trois merles de sable allumés du champ ».

L'ouvrage de M. J.-Jacques Waltz foisonne d'exemples semblables et pour chaque cité, pour chaque commune, l'auteur fait passer les emblèmes admis à la lumière d'une critique intelligente et basée, toujours, sur les incontestables documents qu'il a sû glaner. Les armes d'Haguenau et d'Obernai que nous reproduisons ici et qui sont tirées du vitrail de la Décapole (fig. 1 et 2), l'écusson de Ribeauvillé, tel que le portait, sur son manteau, le messager de la ville (fig. 3), voilà qui ne peut guère se discuter.

* *

En appendice à son premier fascicule, M. J.-Jacques Waltz, à propos de centres viticoles d'Alsace, de marques de fabrique et d'en-tête municipales de papier à lettre cite des exemples d'héraldique récente formellement mauvais. Pour rectifier de telles fautes de goût, son œuvre s'imposait et sera des plus utiles.

Comme un coup de clairon, un chapitre intitulé « La victoire des artisans » ouvre la deuxième partie de « l'Art héraldique en Alsace ». C'est, en un raccourci concret le récit des luttes des artisans et des bourgeois alsaciens

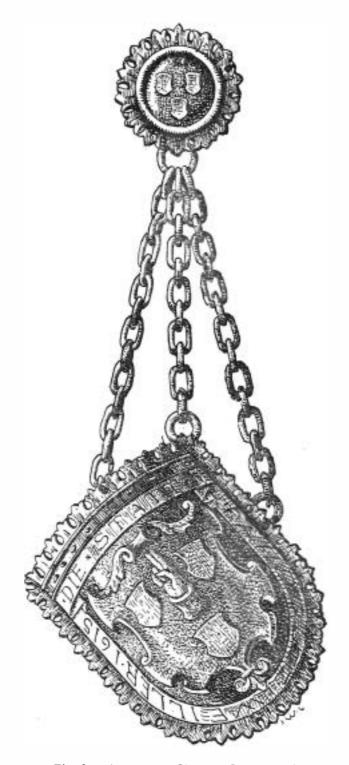


Fig. 3 - Armes de la Ville de Ribeauvillé.

contre les familles équestres et leur triomphe final. Cette victoire, écrit M. J.-Jacques Waltz, les nouveaux tenants du pouvoir la « devaient surtout à la sévère discipline qui groupait les artisans en des communautés, alors toutes puissantes dans la cité: les tribus et les corporations. » De celles-ci et des confréries qui leur étaient parentes, l'auteur étudie attentivement la composition et les lois. Que de détails pittoresques et presque inconnus nous sont révélés par Hansi qui, à Sélestat, à Strasbourg, à Colmar, à Mulhouse et ailleurs a recherché et compris tout ce qu'avait de magnifique-

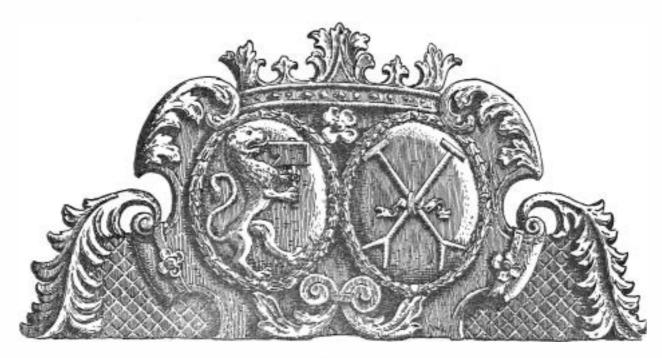


Fig. 4.

Armes des Bouchers et des Pêcheurs de Colmar

ment vital un corporatisme remplacé, depuis, par ce succédané déficient : le syndicalisme.

Ces communautés artisanales avaient adopté, comme toutes les communautés d'autrefois, un emblème héraldique qui figurait sur les sceaux, sur les bannières, sur les maisons et les objets appartenant aux tribus. Voyez (fig. 4) ce bois sculpté et doré du xVIII° siècle où sont représentées les armes des bouchers et des pêcheurs qui, à Colmar, formaient la tribu du Lion. Et quel beau meuble héraldique, tenant sa juste place dans l'écu, que les ciseaux d'argent, ouverts en sautoir, accompagnés d'une étoile à six rais d'or,

qui figurent dans les grandes armes de la tribu des tailleurs de Strasbourg, (fig. 5).

Les membres des corporations interprêtaient à leur tour les emblèmes



Fig. 5.
Armes des Tailleurs de Strasbourg.

de leur métier, d'un métier dont ils étaient fiers. Cette fierté n'apparaît-elle pas dans cette admirable pierre taillée du xvIIe siècle qui était l'enseigne d'un tanneur (fig. 6)?

Ainsi, l'ouvrage de M.J.-Jacques Waltz est plein de bons exemples et de

beaux modèles. L'auteur termine le second fascicule par une très intéressante étude sur les sigles, les marques de bourgeois et de tâcherons, étude qu'il faut rapprocher de celle consacrée par M. D.-L. Galbreath, en tête du tome II de son Armorial vaudois, aux marques à feu des paysans et artisans du pays de Vaud.

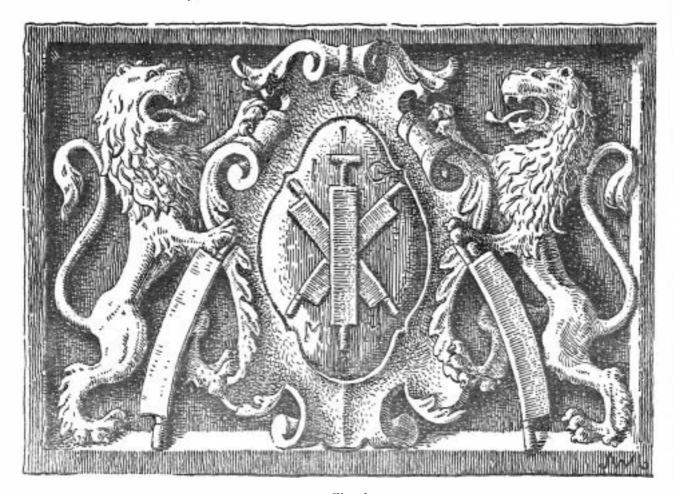


Fig. 6.
Enseigne de Tanneur

C'est l'existence de ce domaine de l'héraldique qui lui a permis de rester quelque chose de vivant. Il ne faut pas l'oublier. Charles ROCHAT-CENISE

"L'Art héraldique en Alsace" est public par MM. Berger-Levrault, éditeurs, qui ont bien voulu — et nous les en remerçions — autoriser la publication des gravures qui illustrent ce texte.

AU DANEMARK

M. Poul-Bredo Grandjean est l'un des meilleurs héraldistes et sigillographes d'Europe. Archiviste aux Archives royales de Danemark et chargé du service des sceaux, il est en quelque sorte le héraut d'armes officiel du Royaume, ayant été nommé récemment héraldiste consultant de l'Etat.

Il est l'auteur d'un grand nombre d'excellents travaux généalogiques, topographiques et biographiques publiés au Danemark, en France, en Suède et en Suisse. Citons, parmi les principaux, des ouvrages sur l'héral-dique danoise (1919), les armoiries royales, *Det danske Rigsvaaben* (1926), et une étude sur les termes du blason français.

L'activité de M. P.-B. Grandjean ne s'est pas bornée à ces publications. Il a donné de nombreuses conférences d'héraldique à l'Académie royale de Danemark. En 1935, il eut l'idée de composer et de proposer des armoiries pour tous les départements de son pays; huit de ces blasons ont été approuvés jusqu'à aujourd'hui par décrets royaux. En 1933, une commission Lithuanienne fut nommée pour fixer les armoiries officielles de la Lithuanie. M. Grandjean fut naturellement consulté et à la suite de l'envoi de rapports, il reçut la croix d'officier de l'Ordre de Vytautas le Grand.

Fidèle ami de la France — sa famille est originaire des environs de Lyon, et s'établit au Danemark après la Révocation de l'Edit de Nantes — M. P.-B. Grandjean ne manque jamais de terminer ses volumes par cette attention fort délicate: un résumé en français.

On sait que M. Grandjean chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et titulaire de la médaille de vermeil des Affaires étrangères, est membre correspondant de notre Société pour le Danemark, et l'on n'a pas oublié l'original article qu'il nous a donné ici sur la survivance des initiales dans les armoiries bourgeoises.

Nous avons reçu pour la Bibliothèque de notre Société un important catalogue des sceaux des villes danoises qui fait le plus grand honneur à son auteur ¹. On y trouve la description minutieuse des sceaux de 80 villes.

^{1.} Poul-Bredo Grandjean. Danske Kæbstaeders segl indtil 1660, avec un résumé en français. Kæbenhavn, 1937, 66 p., in-fol. et 32 pl. en phototypie.

Les planches, dont la phototypie est admirable, présentent environ 300 sceaux. Les photographies ont été prises directement sur les originaux ce qui a donné d'excellents résultats.

Cette collection est d'un puissant intérêt pour nos études. Elle réunit des types vraiment remarquables de l'art sigillographique. On a l'impression en feuilletant cet album, que la science des sceaux n'a pas de frontières, tant les compositions décoratives se rapprochent de celles de notre pays. On y rencontre des figures de connaissance: le léopard de Varde rappelle celui du beau sceau de Rouen, le doyen de nos sceaux urbains, de la fin du XII^e siècle. Les fortifications de Lund sont pareilles à celles du sceau de Verdun, et également du XIV^e siècle. Les magnifiques aigles de Roskilde peuvent servir de modèles.

Comme en France, nous pouvons classer les sceaux danois, suivant les différents types en usage: le type hagiographique, avec des représentations du Christ, de l'Agneau, de la Vierge avec l'Enfant, des saints, saint Paul, saint Clément, saint Jean, sainte Catherine. Mais voici des noms qui nous sont moins familiers: saint Knud, saint Olaï.

A côté du type héraldique, qui a partout connu un grand succès, voici le type naval, avec les bateaux de Bogense, Helsingær, Kerteminde, Middelfart, Stubbekobing; comme Paris, ces villes ont abandonné au cours des siècles leur barque primitive pour de lourds trois-mâts. Nous retrouvons des échevins à Viborg, qui discutent sur un banc des affaires de la Cité, ailleurs le maire ou le seigneur, à cheval. Les villes ont toujours eu une grande prédilection pour les constructions auxquelles elles devaient jadis leur sécurité et dont elles étaient justement fières. Le type architectural est des plus fréquents. Kæbenhavn, Aalborg, Aarhus, Faaborg élèvent leurs châteaux, leurs tours, leurs remparts au-dessus d'ondes mouvantes qui évoquent la mer Baltique.

La flore héraldique est noblement représentée par des arbres et des plantes d'un bon style. Nous trouvons encore des paysages, des collines, des perspectives d'un effet agréable. Voici un des sceaux les plus curieux que j'ai jamais rencontré: une pointe héraldique chargée de lignes ondées; c'est le sceau de Lemvig, à la vérité connu seulement de l'an 1584. Mais il nous donne une véritable vue à vol d'oiseau du « fjord », et l'on a pu dire de ce sceau qu'il était la carte géographique la plus ancienne.

Il nous faut signaler particulièrement la composition de l'exécution des sceaux de Ribe: le champ est parti à dextre de trois demi-léopards naissants des flancs d'une puissante cathédrale à deux clochers, placée à senestre. Ces sceaux sont des chefs-d'œuvre de l'art sigillographique.

M. P.-B. Grandjean nous apprend qu'au Danemark aussi les villes ont quelquefois changé d'emblème sans autorisation officielle. L'auteur passe en revue les différentes légendes le plus généralement rédigées en langue latine, rarement en allemand; souvent les graveurs défigurent les textes latins et danois. Il nous donne des indications précieuses sur quelques points de diplomatique, et il semble bien que la couleur de la cire, celle des lacs de soie, le mode d'attache aient varié avec la fantaisie de chaque ville, sans avoir jamais fait l'objet de règles particulières.

En terminant son ouvrage, qui apporte à la science héraldique et sigillographique la plus intéressante des contributions, M. P.-B. Grandjean nous promet un inventaire des sceaux des juridictions civiles, des corporations et des métiers. Souhaitons, pour notre plus grand plaisir, que ce soit bientôt.

Jacques Meurgey

L'EX-LIBRIS GUICHARD

Cet ex-libris est aux armes du château de Jas, en Forez, brisées de trois coupeaux d'argent en pointe qui rappellent, à la mode des échevins de Lyon jadis, que son possesseur, centralien laborieux, s'est acquis quelque aisance dans la production de pains de sucre et de pains de glucose. Les



dauphins de Forez qui supportent l'écu rendent grâce au châtelain de Jas d'employer son temps et ses ressources en d'innombrables œuvres, et particulièrement à la publication de la collection complète des *chartes du Fore*? antérieures à l'an 1301. A l'occasion de la millième charte, les collaborateurs de l'érudit mécène lui ont offert cette marque dont la légende exprime leur reconnaissance à celui qui maintient leur indispensable et si rare entente.

Mademoiselle Aleth Guzman, prix de Rome, a dessiné et gravé cet écu d'un trait noble, élégant et ferme, sobre et chaud. Elle a su rendre l'aigle primitive qui n'est pas essorée, triomphante, agressive, ni l'image de l'humeur pungitive du porteur de l'écu : elle est le témoin de l'habileté du

tireur à l'arc; elle est clouée sur la porte du petit gentilhomme, et bien différente de sens, de symbole et d'allure, de l'aigle romaine des maisons régnantes. Le dauphin, au contraire, est vif, jaillissant, faisant sa culbute joyeuse comme les carpes de nos pays, qui, hors l'eau, louchent vers le bout de leur nez et n'ont l'œil rond que pâmant. Le dauphin médiéval est guilleret, alors que son descendant, frisotté par le xviiie siècle, se meurt béant, béat... Mademoiselle Guzman est une héraldiste.

N.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Membres correspondants

- M. le comte Ambrogio Caracciolo de Torchiarolo a été nommé membre correspondant de notre Société pour le royaume d'Italie.
- M. du Besset a été nommé membre correspondant de notre Société pour le département de l'Ariège.
- M. le vicomte H. de La Messelière a été nommé membre correspondant de notre Société pour le département des Côtes-du-Nord.
- M. Charles de La Charie a été nommé membre correspondant de notre Société pour le département du Pas-de-Calais.
- M. R.-D. Genoud a été nommé membre correspondant de notre Société pour le département de la Seine.
- M. Roger Rodière a été nommé membre correspondant de notre Société pour le département de la Somme.

Membres à vie

Parmi les personnalités qui nous ont fait l'honneur de s'inscrire parmi les membres donateurs ou membres à vie de notre Société, nous sommes heureux de pouvoir citer :

Mgr Even, prélat de la maison de Sa Sainteté, missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Laval et de Paris, supérieur de la Basilique et des chapelains de Notre-Dame de Pontmain, directeur de l'archiconfrérie de N.-D. de la Prière.

Mgr Marius-Henri Guervin, chanoine du Saint-Sépulcre de Jérusalem, archimandrite de Saint-Jean d'Acre, Nazareth et Tibériade, grand officier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, commandeur avec couronne de l'ordre Aldolphe de Nassau, du Luxembourg, et membre du comité permanent des congrès eucharistiques internationaux et nationaux.

M. S. Stanford London, consul général de Sa Majesté Britannique à New-Orléans, dont nous avons appris avec grand plaisir la nomination de consul général de Sa Majesté Britannique à Paris.

M^{me} la marquise de Maillé, née Rohan-Chabot.

M. de Cerenville.

Allemagne

La Société "Roland" de Dresde a nommé la Société française d'héraldique et de sigillographie membre correspondante, et M. le vicomte de Fontenay, ambassadeur de France, notre président, membre d'honneur.

Belgique

La Société royale de numismatique de Belgique que préside M. Victor Tourneur, a été inscrite parmi les sociétés correspondantes de notre Société pour le royaume de Belgique.

Nouvelles armoiries municipales: Anglet; Tain-l'Hermitage

Les communes d'Anglet et de Tain-l'Hermitage ont récemment adopté les armoiries suivantes:

ANGLET (Basses-Pyrénées)

D'argent, à trois pins de sinople, soutenus d'une mer ondée d'argent et d'azur, au chef de gueules chargé d'un léopard d'or, tenant dans sa patte dextre un dard du même. — Devise: MAR E PIGNADAR PER M'AYDAR.

TAIN-L'HERMITAGE (Drôme)

De gueules, au dauphin vif d'or, crêté, barbé, oreillé, loré et peautré d'azur, au chef cousu aussi d'azur, chargé d'une étoile d'argent, accostée de deux grappes de raisin d'or, feuillées et tigées du même. — L'écu timbré d'une couronne murale, accolé de branches de chêne et de laurier de sinople, liées d'argent. — Devise : A BON TAING BON VIN.

Un article de M. Paul MORAND:

Dans son dernier livre: L'heure qu'il est, chapitre: Souches et branches, M. Paul Morand aborde l'un des problèmes généalogiques qui font partie de notre programme, voici deux passages de ses intéressantes réflexions:

Il y aurait lieu de méditer les très curieuses Etudes d'aptitude héréditaire de W.-T.-J. Gun. Tout en se gardant de tirer des conclusions, M. Gun examine des cas d'atavisme intellectuel qui éclairent d'un jour curieux la société britannique. Il est descendu jusqu'aux racines des principaux arbres généalogiques de son pays en suivant les rameaux et ramicelles, aussi bien en ligne mâle pour les collatéraux qu'en ligne féminine dans les familles alliées. Il a ainsi découvert que Dryden, Swift et Horace Walpole étaient cousins proches. Leur origine commune remonte à Elizabeth Cope, fille de l'ami d'Erasme et arrière-petite-fille de sir Ralph Verney, maire de Londres au XIe siècle, parent lui-même de Robert Harley, le ministre de la reine Anne, fondateur de la Bibliothèque harléienne. Une descendante de ce Verney est lady Ottoline Morrell, l'hôtesse du plus grand salon littéraire et scientifique du Londres d'aujourd'hui, cette noble dame a pour ancêtre non seulement Verney mais sir William Pierrepont, ce qui l'apparente à Francis Beaumont, le célèbre dramaturge élizabéthain, à lord Chesterfield, l'auteur des Lettres et à lady Mary Wortley Montagu, la voyageuse et épistolière excentrique.

Autre exemple: John Reid, qui vivait au xviiie siècle, a eu comme rejeton Bertrand Russel, grand mathématicien et philosophe contemporain, petit-fils de lord Russel; mes amis Harold Nicolson et Bruce Lockhart, l'éminent directeur de l'Evening Stardard; le général Booth, de l'armée du Salut. La plupart des écrivains britanniques actuels ont un lointain ancêtre commun; ainsi le romancier Hugh Walpole, Lytton Strachey, l'inventeur des biographies romancées, M. Compton Mackenzie, auteur du fameux Sinister Street, Maurice Baring, le romancier de Daphné Adeane (dont les aïeux créèrent, au xviiie siècle, la grande banque de la Cité, spécialisée dans les investissements sud-américains), sans oublier la célèbre Virginia Woolf. L'écrivain Aldous Huxley n'est pas seulement le petit-fils et le frère de deux illustres savants, mais le neveu de Mrs Humphry Ward, la prolifique romancière, elle-même nièce de Mathew Arnold, le grand essayiste, pédagogue et poète anglais.

Quant aux Villiers, ils accumulent tous les dons, tous les succès, toutes les faveurs royales et démocratiques. La gens Villiers et les maisons auxquelles elle s'est alliée ont donné presque toutes leurs favorites aux rois d'Angleterre et presque tous leurs favoris aux électeurs du suffrage universel; depuis deux cents ans, il n'y a pas eu un seul cabinet britannique (sauf deux gouvernements travaillistes) qui n'ait compté dans son sein un membre issu de sir Georges Villiers et de sir John St John. De ces deux gentlemen, dont les enfants s'unirent sous le règne de Jacques I^{er} (1566-

1625) descendent: le premier duc de Buckingham, favori du roi; la Castlemaine, maîtresse de Charles II; Arabella Churchill, maîtresse de Jacques II; Elizabeth d'Orkney, maîtresse de Guillaume III, l'ami de Swift, la femme « la plus sage de son temps »; le deuxième Buckingham, lord Rochester, lord Sandwich, le duc de Berwick, le duc de Malborough, le duc de Grafton, le premier ministre de Georges III; les deux Pitt, Charles Fox, Charles Townshend, lord Castlereagh, les Napier, les Seymour, marquis d'Hertford (voir la collection Wallace), les Bute, les Jersey, les Lansdowne, les ducs de Devonshire, lady Hester Stanhope, la Syrienne, l'étonnante authoress convertie à l'islamisme au début du xixº siècle; lady Mary Wortley Montagu, Fielding et jusqu'à M. Winston Churchill et au vicomte Grey de Fallodon.

Combien en France pareille étude sur nos gloires nationales pourrait donner des résultats intéressants; choisissons au hasard une famille, très représentative il est vrai, celles des Broglie. Sans même nous étendre sur les fastes de la maison de Broglie que tout le monde connaît, sur tant de maréchaux de France, de premiers ministres, d'académiciens, de mathématiciens, n'est-il pas intéressant de constater que parmi leurs ascendants Jacques Cœur en France, sainte Brigitte en Suède. sont à la tête de deux lignées illustrées l'une par Necker et M^{me} de Staël, l'autre par Gustave Adolphe et Charles XII, si bien que quand le prince Louis de Broglie s'est rendu à Stockholm, à l'occasion de son prix Nobel, il aurait pu être reçu par tout un groupe de parents éloignés, à la tête desquels le roi et la reine en personne, précédant deux prix Nobel, l'illustre savant Berzélius, le poète Verner von Heidenstamm, etc.

Un terme sigillographique inusité: CARLET

M. Pietresson de Saint-Aubin, archiviste du Nord, membre correspondant de notre Société pour le département du Nord, nous a fait l'intéressante communication que voici: « J'ai rencontré le terme de Carlet dans un acte daté de l'année 1579, 13 juin. Récépissé de dénombrement de fief par le lieutenant du bailli de Miraumont (Arch. du Nord, cathédrale de Cambrai, cote provisoire: carton 114, pièce 6262): « en tesmoing de ce nous avons scellé ces présentes du CARLET par moy emprunté qui fust des deffunctz seigneurs armoié de leurs armes ». (Sceau sur double queue et sur papier, assez fruste, rond: un écu portant trois tourteaux, qui doit être celui de † Jacques d'Humières, seigneur de Miraumont).

Notre savant confrère nous prie de demander si ce terme sigillographique: Carlet a été noté ailleurs que dans ce texte.

Travaux en cours

Sous le titre "La maison de Bordeaux et les premiers Captaux de Buch", un érudit bordelais déjà connu par ses travaux héraldiques et notamment par son excellente étude sur Les armoiries de Bordeaux, M. Meaudre de Lapouyade, a entrepris d'écrire l'histoire d'une famille qui a porté le nom de cette ville, les Bordeaux, seigneurs de Puy-Paulin. Grand sujet et dont on peut dire qu'il est absolument neuf. Cette étude s'inscrit dans une des périodes les plus attachantes de l'histoire de la Gascogne: elle s'étend du xvº au xivº siècle et embrasse la domination des ducs poitevins d'Aquitaine, les Guillaume, puis de leurs successeurs, les rois d'Angleterre, de Henri II à Edouard Ier. Les Bordeaux y ont joué un rôle de plus en plus considérable: d'abord viguiers et prévôts de la ville, puis conseillers, agents diplomatiques de Henri III, sénéchaux de Gascogne, compagnons d'Edourd Ier, enfin Captaux de Buch, leur ascension politique est liée à l'histoire de la province et à l'histoire générale. Avec une scrupuleuse conscience et un esprit critique très délié, M. de Lapouyade a dépouillé et mis au point leurs origines, leurs filiations, leurs alliances (Albret, Lesparre, Périgord, L'Isle-Jourdain, Grailly, Castillon, etc.), et aussi celles des branches collatérales de la Lande (seigneurs de la Brède) de Tastes et de Livran en Médoc.

MM. Léon et Michel Jéquier publient un *Armorial neuchâtelois*, avec la collaboration de M. Gustave Jéquier, professeur à l'Université de Neuchâtel et des archivistes de l'Etat de Neuchâtel.

- M. D.-L. Galbreath prépare une nouvelle édition de son excellent *Manuel d'héraldique*.
 - M. Jacques Meurgey prépare un Armorial de Bourgogne (duché et comté).
- M. A.-G. Stainforth prépare un Annuaire international de l'Ex-Libris (Oude Gentiveg, 3, à Bruges, Belgique).

Un recueil sur la noblesse croate

M. V.-A. Dujsin, en collaboration avec un groupe de nobles croates, a publié un intéressant "Almanach de la noblesse en Croatie, Slavonie, Dalmatie, Bosnie et Herzégovine, à Dubrovnik, à Kotor et en Vojvodine". Le premier volume publié se rapporte aux familles nobles de A. à H.

A proprement parler ce n'est pas une histoire de la noblesse croate mais, comme le titre l'indique, un recueil sur l'histoire de la noblesse, un almanach héraldique qui présente, à côté des sceaux des familles nobles, un tableau de leur généalogie. Un résumé en français et en allemand retrace à grands traits l'origine de la noblesse croate et les différentes périodes de son histoire.

Extrait du journal yougoslave L'Echo de Belgrade,

du 28 septembre 1938.

BIBLIOGRAPHIE

J. NÉRAUD. — Une famille normande dans le Maine: la maison, le Mouton de Boisdeffre, le Mans, imp. Monnoyer, 1936, in-8°, 40 p.

L'auteur, allié à cette famille, a eu à sa disposition les belles archives du château de Boisdeffre, qui remontent au xive siècle. Il a utilisé également les séries généalogiques de la Bibliothèque Nationale. La monographie ne prétend pas donner l'histoire complète d'une famille noble, originaire de Normandie, dont la filiation est établie depuis le xve siècle, et que le comte G. de Contades, dans une étude antérieure (Paris, Champion, 1896), a pu justement qualifier "une famille de soldats".

M. J. Néraud s'est plus particulièrement attaché à préciser comment Nicolas le Mouton, sgr de la Jossière, fut amené à se fixer dans le Maine, à la suite de son mariage avec Marthe d'Alleaume (contrat du 27 novembre 1641). L'acquisition de la seigneurie de Béthon, le 27 janvier 1661, le mit dans l'obligation de soutenir un procès pour conserver les droits de fondateur de la paroisse, liés à la possession de cette seigneurie. La dénonciation d'un de ses voisins, Antoine Amyot, sgr de la Poterie, et du beau-frère de celui-ci. Jacques Quelquejeu, sgr de Villechartre, l'obligea à prouver sa noblesse, indiscutable d'ailleurs, et dans laquelle il fut maintenu en 1667. A son tour, il mit en cause la noblesse d'Antoine Aymot. Il faut féliciter l'auteur d'avoir reproduit in-extenso (p. 30 et 31) l'arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 19 février 1661, qui condamne le sieur de la Poterie à 2.000 livres d'amende et le soumet au paiement de la taille. Petitfils d'un notaire, fils d'un fermier, il avait usurpé la qualité d'écuyer, de 1636 à 1654, date à laquelle l'acquisition de la charge de garde de corps du Roi lui avait permis de se faire décharger du paiement de la taille sur la paroisse de Bérus. La publication de tels documents permet de comprendre comment une famille arrivait à se glisser dans l'ordre privilégié au détriment de la masse des contribuables et elle explique pourquoi, dans un but surtout fiscal, la monarchie dut prescrire à deux reprises, dans la seconde partie du règne du Grand Roi, la vérification générale des titres de noblesse.

L'un des onze enfants de Nicolas le Mouton et de Marthe d'Alleaume, ancien mestre de camp de cavalerie, se fixa sur la terre de Boisdeffre et en retint le nom. Veuf d'Anne Clotilde de Boufflers-Rouverel, petite-nièce du maréchal, il se remaria avec Marie-Madeleine Chabot. Leur postérité, qui s'est continuée jusqu'à nous, fidèle à ses traditions, a compté de nombreux officiers, dont le général de Boisdeffre, l'un des principaux artisans de l'alliance franco-russe.

Baron Lucien Borel Du Bez

Jean Faucher. — La vicomté de Turenne, Brive, imp. Lachaise, 1938, in-8°, 38 p., tableau généalogique et carte.

Résumer en quelques pages, sans omettre rien d'essentiel, l'histoire de l'un des états indépendants issus de l'émiettement de l'empire carolingien, dont la patience millénaire des capétiens resit la France; en décrire l'aspect et les limites; dresser l'arbre généalogique des 34 vicomtes qui y exercèrent leur souveraineté, de 942, environ, au 8 mai 1738; expliquer le mécanisme des institutions qui, jusqu'à cette date firent de la vicomté

de Turenne un des coins privilégiés de notre pays; tel est le tour de force réussi par l'auteur, qui a mis largement à contribution, en dehors des sources imprimées, les documents conservés aux Archives nationales. Chaque phrase s'accompagne d'une référence, et permet de deviner la quantité considérable des documents dépouillés pour esquisser cette intéressante monographie.

D'après Baluze, la vicaria Torinensis, agrandie jusqu'à Tulle, fut donnée par Charles Martel à l'un de ses officiers, dont le petit-fils Rodolphe reçut la dignité comtale de Louis le Débonnaire. Un de ses descendants, Adhémar des Echelles, abbé laïc de Tulle, abandonnapar testament, à son monastère, une partie de ses biens. L'autre revint à ses fils naturels Bernard et Donarel: Bernard sera le premier vicomte de Turenne. Par héritages successifs, le fief passera aux Comborn (xe-xive siècles); aux Comminges (1311-1350); aux Beaufort (1350-1444); enfin, aux la Tour d'Auvergne (1444-1738), mais il gardera son indépendance. L'hommage prêté au souverain, peut-être dès l'époque carolingienne, laisse intact les droits régaliens. Tous les rois de France, y compris Louis XIV, les respecteront, et jusqu'à la cession volontaire de ses droits à Louis XV le vicomte de Turenne aura dans sa terre une situation comparable à celle de la maison de Savoie dans l'Empire. Ses sujets ne sont pas ceux du roi; c'est à lui, non au roi, qu'ils payent les impôts consentis, depuis le xvº siècle et peut-être le xivº par des états locaux. Ceuxci depuis le milieu du xviº siècle ne comptent plus qu'un représentant de la noblesse, contre trente et un du Tiers-Etat: le Clergé n'y figure plus. Devenus princes de Sedan, les la Tour d'Auvergne ne résident qu'exceptionnellement à Turenne après 1597. Un procureur général et un gouverneur représentent leur bienveillante autorité, et la sage administration de leurs fonctionnaires, contrôlée par les états, assure aux habitants une prospérité que le reste de la France leur envie. Ce régime privilégié prend fin le 8 mai 1738, quand Charles Godefroy, prince de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, cède à Louis XV ses droits régaliens, tout en se réservant le titre de vicomte de Turenne. La notion de souveraineté s'y était attachée, et il ne fut pas modifié, même lorsque le fief comprit 18500 feux, 12 châtellenies, 7 villes et 162 vassaux, dontles titres nobiliaires pouvaient parfois paraître supérieurs à celui du suzerain. Celui-ci, en vertu de ses droits régaliens, a anobli plusieurs familles : la liste donnée par l'auteur à la page 17, note 12, ne paraît pas limitative, d'autant plus qu'il ajoute que les vicomtes concédaient des fiess à des roturiers, concessions qui paraissent équivalentes à un anoblissement. Par contre, jamais la noblesse d'office ne fut admise dans la vicomté, et des familles qui ont compté plusieurs générations de fonctionnaires ne sont point parvenues à l'acquérir.

Le cadre restreint que s'est assigné M. Faucher ne lui permettait que d'effleurer ces questions. Souhaitons qu'il les étudie un jour à fond, qu'il nous fasse savoir si l'édit de 1696 sur les armoiries a eté appliqué dans la vicomté, en un mot qu'il nous donne le nobiliaire et l'armorial du petit état, aux institutions originales, qu'il a heureusement résumées.

Baron Lucien Borel DU Bez.

Bruno de Montal. — Les Mammifères des Alpes dans les armoiries des familles nobles du Dauphiné, Grenoble, imp. J.-L. Aubert, 1938, petit in-8°, 16 p.

Un jeune érudit dauphinois, qui paraît doublé d'un chasseur, a eu l'ingénieuse pensée de rechercher dans l'armorial du Dauphiné de Rivoire de la Bâtie (Lyon, 1867, in-4°) si les nobles de cette province avaient parfois adopté dans leurs armes, « des mammifères

Revue d'Heraldique.

« vivant ou ayant vécu à l'état sauvage dans les Alpes, » c'est-à-dire « le blaireau, le « bouquetin, le cerf, le chamois, le chevreuil, l'écureuil, la fouine, l'hermine, le lièvre, « le loup, le lynx, la marmotte, la martre, l'ours, le putois, le renard et le sanglier ». Cette enquête a quelque peu déçu son auteur : sur les 1800 blasons environ, publiés par Rivoire, il n'a pu relever, pour le petit gibier, qu'une fouine, deux hermines, et un écureuil, celui-ci, il est vrai répété 4 fois dans le même écusson. Pour être moins rare, le gros gibier ne figure pas souvent: le cerf est mentionné 11 fois, dont 5 pour des familles étrangères à la province par leur origine; l'on peut y ajouter 3 cerfs ailés (l'un porté par une famille venue d'Orange). Un massacre et un rencontre n'enrichissent guère cette liste, à laquelle il faut ajouter : 1 chamois pour (une famille venue de Savoie), 2 chevreuils (portés par des familles de souche lyonnaise). Un ou plusieurs loups ou têtes de loups se rencontrent dans les armes de 6 familles; 2 portent le lynx, loupcervier ou rich, et l'une d'elles, ce qui est assez naturel, s'appelle Richard. L'ours meuble les armes de 14 familles, dont 5 venues d'autres provinces; des pattes d'ours se relèvent dans 4 écussons. Le renard est noté 3 fois, le sanglier, une (pour une famille d'origine lyonnaise); la hure de sanglier 3 fois, dont une fois pour une famille venue de Normandie. Cette statistique est brève: M. Bruno de Montal en conclut que les gentilshommes dauphinois de jadis, qui n'étaient pas des alpinistes, ignoraient la faune des hautes altitudes et étaient surtout des chasseurs d'ours. En terminant, il souhaite que le dépouillement de l'armorial des généralités permette d'enrichir la liste qu'il a dressée, si les bourgeois dauphinois se sont mieux inspirés de la faune de leur province que les nobles de celle-ci. Une étude méthodique des deux volumes qui concernent le Dauphiné (blasons décrits et blasons coloriés), que je poursuis depuis plusieurs années me permettra de lui répondre, bien que mes tables de figures ne soient pas encore terminées.

Mais avant, je voudrais rectifier une erreur que l'auteur paraît commettre, en supposant que l'ouvrage de Rivoire de la Bâtie ne contient que des armes de familles nobles, alors qu'au contraire, par sa nature même, l'armorial des généralités contient une forte proportion d'armes bourgeoises. Si Rivoire a continué et complété les nobiliaires d'Allard et de Chorier, il en a élargi le cadre, et son œuvre est bien un armorial, c'està-dire un recueil, aussi complet que possible, des armes portées en Dauphiné tant par les familles bourgeoises notables, en possession d'armoiries, que par les familles nobles. Il a du reste, utilisé fréquemment l'armorial des généralités. Celui-ci, en Dauphiné du moins, contient très peu d'armes bourgeoises proprement dites. Sur 1943 déclarations d'armoiries (chiffre donné par d'Hozier), je note : 19 villes ou communautés, 5 consuls, 36 maires, 9 assesseurs en maison de ville, 1 secrétaire d'hôtel de ville, 1 secrétaire greffier de communauté et de consulat, 22 officiers de milice bourgeoise, 23 bourgeois de localité (dont 2 qualifiés de citoyens), 19 marchands, 1 hôtelier. Sans doute dans les 117 déclarations de non qualifiés, il y a-t-il une majorité de bourgeois vivant noblement. Toutefois, ce qui domine, ce sont les nobles qualifiés tels (576), les seigneurs de localités (427), les fonctionnaires qualifiés de conseillers du Roy (258), les conseillers du Parlement et de la Chambre des comptes (70), les avocats au Parlement (112) et les procureurs auprès de cette même juridiction (40). La capacité héraldique était, en Dauphiné, si bien liée à l'idée de noblesse au moins personnelle, que les commis de d'Hozier n'y ont recueilli les déclarations que de 5 notaires: c'est que dans la province, cette charge, d'abord compatible avec la noblesse avait cessé de l'être au xviiº siècle.

Un examen rapide de mes notes m'indique qu'il y aurait bien peu à ajouter à la liste établie par M. de Montal: l'on y retrouverait à peu près les mêmes noms, et le dépouillement des armes dont le titulaire est qualifié « bourgeois » permettrait d'y adjoindre seulement celles de l'ierre Charpentier, bourgeois de Paris, où figure un massacre de cerf. Aucun des déclarants qualifiés de marchands ne l'enrichirait. Elle n'en est pas moins intéressante, et nous devons féliciter son auteur de l'avoir esquissée. Il a raison de penser que si l'art héraldique était resté vivant chez nos contemporains, ceux-ci choisiraient autour d'eux, selon leurs préférences personnelles, leur emblème de prédilection. Les héraldistes qui conseillaient nos pères s'attachaient plus particulièrement aux symboles. Ils affectionnaient les armes parlantes (j'en relève 18 sur les 65 armoiries décrites par M. de Montal), et aussi les armes allusives: un inventaire des armes dauphinoises contenant des roses, en souvenir de celles que porte la ville de Grenoble serait particulièrement significatif.

Baron Lucien Borel Du Bez

Karl-Friedrich von Frank zu Döfering. — Die Kressen, eine Familiengeschichte, von Karl-Friedrich von Frank zu Döfering, unter mit arbeitet von Georg Freiherrn Kress von Kressenstein..., und bezuglich der amerikanischen Biographien von Charles-Rhoads Robertz..., 1936, Schloss Senftenegg, Fost derschnitz. Nieder-Esterreich, in-fol., 1735 p., [et 3 tableaux généalogiques].

Karl-Friedrich von Frank zu Doffering, Alt-Œsterreichisches Adels-Lexicon, I Band (1823-1918), Wien, 1928, 364 p., in-8°.

Depuis que la science a enseigné à notre époque l'importance des lois d'hérédité et que la philosophie nietzschéene a exalté la grandeur de l'homme sain et fort, l'individu a pris conscience de la valeur de la race et de la famille.

De tout temps — il est vrai — il y a eu des êtres fiers et conscients de leur descendance. Mais ce goût des recherches généalogiques n'appartenait qu'à la noblesse ou à des familles privilégiées. Les moyens de telles recherches étaient d'ailleurs autrefois assez précaires et leurs résultats souvent inexacts. L'homme moyen n'avait guère la sûreté de lui-même et l'orgueil nécessaires pour rechercher ses ancêtres. Les théories purement matérialistes de la seconde moitié du xixe siècle qui influencèrent aussi les conceptions sur l'origine, la formation et la destinée de l'homme contribuèrent dans une large mesure à la perte du sens familial. C'est aujourd'hui seulement que nous pouvons assister à une véritable renaissance de la famille. Notre forme moderne du culte des ancêtres est l'étude de leurs conditions sociales et morales, la recherche scientifique des généalogies et des traditions, la mise en valeur de notre héritage physique et psychique. Le racisme tout en glorifiant la race bonne et saine n'est qu'au fond la continuation logique du sens de la famille étendu sur des nations entières.

En Allemagne on a poussé très loin les recherches généalogiques. Non seulement toutes les familles s'en occupent pour leur propre intérêt, mais les livres traitant de cette matière deviennent de plus en plus nombreux. L'histoire des familles devient ainsi lentement une branche accessoire mais assez importante de l'histoire générale.

Nous sommes à l'heure actuelle fort heureux de pouvoir citer un très bel exemple

d'une de ces histoires de familles qui est parfaite dans son genre. Il s'agit de l'histoire d'une vieille famille nurembergeoise "Die Kressen" écrite par le secrétaire honoraire de la société héraldique "Adler" de Vienne, Karl-Friedrich von Frank zu Döfering. C'est une œuvre magistrale contenant plus de 1700 pages in-folio, imprimée sur vélin et illustrée d'un très grand nombre de magnifiques reproductions d'armoiries, de pierres tombales, de gravures et de tableaux anciens. L'auteur aidé par deux collaborateurs a pu poursuivre les deux branches de cette famille de patriciens du xine siècle jusqu'à nos jours et même jusqu'en Amérique. Quelques-uns de ses membres furent en leur temps des personnages importants, des officiers ou des diplomates, chargés de mainte mission historique. Bien des chefs-d'œuvres de Nuremberg faits par ses grands artistes nous rappellent encore leur puissance et leur grandeur. La matrice en bois de leurs armoiries exécutée par Albrecht Dürer est un très beau spécimen de ce genre et se trouve aujourd'hui au "Germanisches Nationalmuseum" à Nuremberg.

Cette histoire de famille représente un énorme travail Le système adopté de doter chaque membre de la famille d'un chiffre d'ordre est heureux et facilite au lecteur l'orientation et l'étude des différentes lignes. L'exactitude des dates, basées non pas sur des hypothèses ou des légendes de famille, mais sur des textes authentiques, scrupuleusement rappelés sinon immédiatement publiés, et la beauté de l'ensemble assurent à cette œuvre l'estime méritée du savant et le bon accueil du grand public.

Nous mentionnons en même temps que M. von Frank zu Döfering a commencé à publier un lexique de l'ancienne noblesse autrichienne. Alt-osterreichisches Adels-Lexikon). Le premier volume qui a paru en 1928, ne contient que les promotions qui furent faites dans l'ancienne monarchie entre 1823 et 1918, mais il donne cependant les noms de 10.745 familles.

Dr Luisa Kraucher

Frédéric Portal. — Des couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes, aux éditions Niclaus, 34, rue Saint-Jacques, Paris V^o.

Réimpression d'un livre paru pour la première fois en 1837, cet ouvrage est, aujour-d'hui encore, le seul qui traite spécialement et d'une manière approfondie du symbolisme des couleurs. Il présente donc pour l'héraldiste un puissant intérêt puisque les couleurs sont l'un des deux éléments fondamentaux de l'héraldique elle-même; il est bien rare en effet que le choix de la couleur des armoiries soit dicté par de seules considérations artistiques ou par la fantaisie du dessinateur. Nombreux sont dans ce livre les faits, les interprétations, les renseignements qui permettent d'expliquer la signification des armoiries et des emblèmes des ordres de chevalerie. L'abondance des indications précises et le nombre des ouvrages cités — pour l'héraldique: Palliot, Vulson de la Colombière, Anselme, La Mothe le Vayer — font de ce volume de Portal un instrument de travail précieux même pour ceux des spécialistes qui professent des opinions différentes de celles de l'auteur.

Il semble d'ailleurs que l'on ne puisse guère contester qu'une signification symbolique puisse ou doive même, dans certains cas, être attribuée à de nombreux documents de tous genres, et à la façon dont ils ont été conçus, établis, ornés ou décorés. Et celà tout particulièrement pour ce qui concerne l'héraldique. Il paraît bien que dans l'antiquité et au moyen âge, ce ne sont pas seulement les satisfactions d'ordre esthétique

qui étaient recherchées, mais aussi les formules d'enseignement et les moyens d'exprimer des notions abstraites; d'où la nécessité de conférer un sens symbolique à divers modes de représentation. Portal a précisément réuni, rapproché et comparé des documents et des doctrines d'époques et de pays différents qui lui ont permis de dégager et de fixer, pour l'ensemble des différentes civilisations, le sens symbolique des couleurs. Ses recherches l'ont amené à la conviction que les peuples de l'antiquité interprétaient symboliquement les couleurs en leur donnant tous le même sens, " car, dit Portal, l'identité des symboles suppose l'identité des croyances primitives ". Et c'est l'idée centrale du livre: les traditions religieuses de l'humanité tout entière ont une origine commune; elles expriment selon des modes divers les multiples aspects d'une Vérité unique.

Edouard Secretan

Henri Jougla de Morenas. — Grand Armorial de France. Les éditions héraldiques. Tome I^{er}, 1934, préfaces, introduction héraldique, notes généalogiques et historiques sur la Maison royale de France. (Familles Van der Aa-Bataillon), 398 p., tome II, 1938 (La Batardie-Coëtlogat de Clegrio), 470 p., tome III, 1935 (Coëtlogon-Fieubert), 390 p.

La publication de cet important ouvrage vient d'être reprise par une nouvelle maison d'édition, dont l'effort mérite d'être signalé. Le but de cet armorial est de présenter sous la forme alphabétique un répertoire des armoiries de près 40.000 familles nobles ou bourgeoises de toutes les provinces de France, et les notices généalogiques d'environ 6.000 familles nobles ou anoblies. Pour celles-ci de larges emprunts ont été faits aux fonds et dossiers généalogiques de la Bibliothèque nationale. L'auteur a jugé bon, et il convient de l'en féliciter, d'arrêter la filiation au début du xixe siècle.

L'ouvrage de M. Jougla de Morenas pourra rendre de grands services en permettant de vérifier très rapidement le blason, l'origine ou la filiation d'un personnage, mais nous n'en devons pas moins regretter qu'une place n'ait pas été faite plus large à l'indication des sources.

J. M.

J.-P. KIRCH. — Les anciennes croix, surtout croix des champs, en Lorraine, Metz, 1938, un volume in-8°, de 196 pages orné de 212 gravures.

Qui de nous, en parcourant la campagne lorraine, si riche et si féconde en souvenirs divers, n'a été attiré par les multiples croix qui bordent les chemins ou sont disséminées à travers champs? Ces croix érigées par nos ancêtres sont un témoignage de leur piété ou de leur reconnaissance.

Le curieux s'arrête volontiers près d'elles pour déchiffrer les inscriptions qu'elles portent et l'érudit se penche avec amour sur ces vieilles pierres pour en connaître l'histoire.

Un érudit a rassemblé depuis huit années, les matériaux nécessaires et nous présente aujourd'hui, en un élégant volume, le fruit de ses recherches en Lorraine.

Il nous est impossible ici de donner un compte rendu détaillé de l'ouvrage; il sortirait du cadre de cette revue. Signalons que le chanoine Kirch étudie les croix "depuis leur première apparition, d'après les fouilles archéologiques", jusqu'à la Révolution. Il

signale les divers types aux formes ordinaires et extraordinaires, qui intéressent l'iconographie, l'art et le folklore lorrains autant que l'hagiographie diocésaine.

Nous voulons souligner ici ce qui a trait à l'héraldique. Ainsi à Saint-Avold, en l'église paroissiale, il y a une croix, don de l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane qui fut abbé commendataire de l'abbaye, à Luppy, un calvaire porte les armes des seigneurs de ce lieu, à Berg une croix, style Renaissance, de très belle facture porte une inscription "cantonnée de deux écussons, le premier écusson concerne le curé fondateur, Jacob Amblavenius, le second écusson porte les armes de l'autre fondateur, seigneur Jean Mayer de Kænigshoffen, bailli de l'abbaye d'Echternach à Berg".

A Cattenom, d'après une inscription, on apprend qu'une croix a été érigée par l'abbé de Munster en l'honneur de sa parente Barbe de Nève, décédée en 1578. Une autre croix portant des armoiries se trouve à Tincry; il s'agit de Fr. Forget de Barst qui fut inhumé en l'église de ce lieu (1728).

Signalons encore les Christs de Luttange, aux armes du seigneur; de Longeville-lès-Saint-Avold aux armes de l'abbé François Thierry (1613); de Leyviller et de Boucheporn aux armes de France; mentionnons les croix ou les chapelles érigées par divers seigneurs, par Dom Claude de Villers, bénédictin à Insming (1681), par le châtelain de Hombourg-Budange en ce lieu même (1753), par Henri Bayer de Boppart à Sarralbe (1417), par l'archevêque Jacques de Sierck et le roi René d'Anjou, duc de Lorraine à Rustroff (vers 1450), etc.

Un chapitre est consacré spécialement aux croix historiques, croix de justice ou de franchise. Certaines sont très célèbres comme celle érigée en 1445 par Nicolle Louve issu de vieille famille messine, chevalier, conseiller et chambellan du roi Charles VII de France en vue "d'honorer Jésus-Christ et sa sainte passion... et de prier pour la bonne paix, la concorde et l'union dans la cité de Metz".

Citons pour terminer la "Belle croix", d'Ennery, monument de l'art lorrain du xvº siècle, édifiée par Jean de Heu, seigneur d'Ennery en 1462, etc. Tout ce chapitre est à lire et rendra maint service à plus d'un érudit.

Le livre du chanoine Kirch mérite une place de choix dans toute bibliothèque. La Lorraine peut être fière de posséder un pareil travail aussi érudit et aussi consciencieux; il faut souhaiter que les autres provinces de France trouvent à leur tour un historien de ces monuments épars sur les routes et à travers champs, de ces croix " pour nos ancêtres, expression vivante de leur idéal religieux", de ces croix enfin restées debout, au milieu des cataclysmes du monde.

Henri Tribout.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

15. Armoiries de la famille de vodon ou wodon.

On demande les armoiries des Vodon, famille du Namurois, originaire de Cortil-Vodon, connue dès le xiiie siècle.

Gomand DE L'ESPINETTE.



16. TAQUE DE CHEMINÉE.

Ecu écartelé au 1° de... au lion, aux 2° et 3° de... au huchet accompagné de trois étoiles de..., au 4° de... à la croix chargée de cinq coquilles de... — La taque a été récemment découverte à Sens, sous un carrelage.

J. M.

RÉPONSES

Question 1. — Le III est Vandenesse avant la concession de Charles-Quint.

J. T.

Question 2. — Sans pouvoir répondre à la question d'identification d'armoiries que pose le coffret des Indes reproduit sur la planche VI, j'attire l'attention sur l'analogie existant entre le blason qui est figuré et celui de l'ex-libris "Dominici Marini", publié par J. Gelli (350 ex-libris, italiani, nº 419): une licorne issante d'une mer; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent.

Un autre ex-libris, celui de "M. Marin, de plusieurs académies, censeur royal, lieutenant genéral de l'Amirauté etc., porte un écu: d'argent à un cheval marin nageant dans une mer; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent".

Question 3. — Il n'est pas certain que le A soit Flesselles qui porte des émaux différents, et le *lion*, *chef*: 3 besants est commun à plusieurs familles: Brégy, Brosset, Chausson, etc. Le B, au contraire, malgré la différence des émaux, semble être Foy de Saint-Maurice.

J. T.

Question 11. — La Bibliothèque du musée des Tissus de Lyon conserve une reliure identique rapportée sur un fragment de livre d'heures. Elle a été identifiée par l'érudit Claude Dalbanne. Les initiales et les armes sont celles de Denis Roce (DR et non DB) libraire à Paris 1490-1517. Renouard, Les marques typographiques parisiennes des XVe et XVIo siècles, noo 1003, 1005, 1006. Comme beaucoup de libraires, celui-ci a fait mettre ses armes sur les ouvrages vendus par lui.

J. T.

ERRATA

Planche r. — Il s'agit de l'emblème de Philippe le Beau, fils de Maximilien d'Autriche.

Page 9, M. Coudurier de Chassaigne.

Pages 11 et 30, M. le marquis Luigi Rangoni-Machiavelli.

Page 13, M. Massiet du Biest.

Page 71, ligne 20, fig. 2.

ligne 23, planche IV.

Page 72, ligne 7, fig. 1

Quelques erreurs matérielles se sont glissées dans la liste des noms du fascicule n° 1. Ces erreurs seront corrigées dans une prochaine liste des membres de la Société.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

COMITÉ D'HONNEUR

- M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, président de la Société des Amis de l'École des chartes, ancien président de la Société française de numismatique.
- M. Pierre Caron, directeur des Archives de France.
- M. le vicomte de Fontenay, ambassadeur de France.
- M. le comte Alexandre de LABORDE, membre de l'Institut, président de la Société des Bibliophiles François.
- M. Philippe Lauer, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
- M. le duc de Montmorency, président de la Société des Amis de Saint-Denys.

COMITÉ DE DIRECTION

President: M. le vicomte de Fontenay, ambassadeur de France.

Vice-président: M. Henri de la Perrière, secrétaire général de la Société d'Économie sociale.

Secrétaire général: M. Jacques Meurgey, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, chargé du Service sigillographique aux Archives nationales.

Trésorier: M. Jean Tricou, notaire à Lyon.

Secrétaire adjoint : M. Édouard Secretan.

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

- M. le comte Chandon de Briailles.
- M. Auguste Coulon, ancien membre de l'Ecole française de Rome, conservateur honoraire aux Archives nationales.
- M. le comte de Courtin de Neufbourg.
- M. le baron Guérin-Séguier.
- M. Henri Rolland, vice-président de la Société française de Numismatique.
- M. le comte Robert de Roton, secrétaire de l'Association de la noblesse française.

MEMBRES DU COMITÉ DE PUBLICATION

- M. J. COUDURIER DE CHASSAIGNE, ancien président de la Société française de Numismatique.
- M. Georges Huard, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, bibliothècaire au Département des imprimés de la Bibliothèque nationale.
- M. le comte Maxime de Sars, vice-président de la Société académique de Laon et de la Société historique de Haute-Picardie.
- M. Émile A. van Moë, ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

